

MANUEL DE FORMATION DES ENSEIGNANTS EN EDUCATION INCLUSIVE



*Edité par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
Avec le soutien de Handicap International*

Edition de Juillet 2012

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES	vi
NOTE POUR L'UTILISATEUR.....	vii
INTRODUCTION GENERALE	1
MODULE I : L'EDUCATION INCLUSIVE	3
SEQUENCE 1: QU'EST CE QUE L'EDUCATION INCLUSIVE (EI) ?.....	4
SEQUENCE 2: LES FONDEMENTS DE L'EDUCATION INCLUSIVE.....	6
2.1 Les fondements juridiques	6
2.2 Fondements philosophiques.....	10
SEQUENCE 3 : TERMINOLOGIE DES DIFFERENTS TYPES D'EDUCATION.....	11
3.1. Définition de concepts : éducation spécialisée, éducation intégrée et éducation inclusive.....	11
SEQUENCE 4: LES BARRIERES A L'EDUCATION	17
4.1 Qui sont les exclus de l'éducation ?	17
4.2 Pourquoi sont- ils exclus?.....	17
SEQUENCE 5: LE PARTENARIAT EN ENSEIGNEMENT	20
MODULE 2 – LE HANDICAP	26
SEQUENCE 1 : REPRESENTATIONS ET PERCEPTIONS DU HANDICAP	27
1.1 Dans le monde	27
1.2 Au Burkina	28
SEQUENCE 2 : TERMINOLOGIE DU HANDICAP	30
2.1 Processus de Production du Handicap (PPH)	30
2.2 Définition du handicap selon l'ONU	34
SEQUENCE 3 : LES DIFFERENTS TYPES DE DEFICIENCES.....	35
3.1 La déficience physique	35
3.2 La déficience visuelle	37
3.3 La déficience auditive	39
3.4 La déficience intellectuelle	41
MODULE 3 – LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES	43
SEQUENCE 1 : LE RÔLE DE L'ENSEIGNANT	44

SEQUENCE 2 : LA GESTION DE LA CLASSE	46
SEQUENCE 3 : DIFFERENCIER L'ENSEIGNEMENT	49
3.1 Différencier les méthodes d'enseignement.....	50
3.2 Différencier les contenus	54
3.3 Différencier les méthodes d'évaluation	54
SEQUENCE 4 : LES PRATIQUES DIDACTIQUES SPECIFIQUES.....	56
4.1 Les pratiques didactiques spécifiques pour les élèves ayant une déficience physique.....	57
4.2 Les pratiques didactiques spécifiques pour les enfants ayant une déficience visuelle.....	58
4.3 Les pratiques didactiques spécifiques pour des élèves ayant une déficience auditive.....	62
4.4 Les pratiques didactiques spécifiques pour les enfants ayant une déficience intellectuelle	65
SEQUENCE 5 : LE PROJET EDUCATIF INDIVIDUEL (PEI)	67
5.1 Qu'est-ce que le projet éducatif individuel (PEI) ?	67
5.2 L'élaboration du PEI ?.....	67
SEQUENCE 6 : PLANNIFICATION DE LA LECON.....	74
CONCLUSION	76
ANNEXES	77

Table des schémas et photos

Schémas et photos	Pages
Modèle du développement humain (RIPPH, 1996)	31
Processus de production du handicap, P. Fougeyrollas et Coll, 1996	32
Perrons d'accès devant les salles de classes	33
Photo d'école rendue accessible	33
Table pour fauteuil roulant	58
Tableau blanc pivotant	58

PREFACE

Le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des pays du monde s'est engagé à atteindre, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). A cet effet, le gouvernement a défini des secteurs prioritaires dont l'éducation avec la ferme volonté de réaliser l'EPT en 2020. Mais cet objectif ne saurait être une réalité si les enfants en situation de handicap (ESH), encore trop souvent marginalisés, ne sont pas pris en compte.

Au nom donc du droit à l'éducation sans distinction aucune que proclament la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la constitution du Burkina Faso, ce n'est alors que justice rendue, que de permettre à ces « enfants invisibles » d'accéder aux classes ordinaires, sans discrimination et d'apprendre comme tout le monde, au contact des autres enfants, selon les principes directeurs de l'éducation inclusive.

La mise en œuvre de cette approche novatrice, bien entendu, ne va pas sans difficultés, compte tenu d'une part, des pesanteurs socioculturelles, du manque de formation et d'information des différents acteurs, et d'autre part, de la rareté des ouvrages dans ce domaine.

C'est pourquoi, le présent manuel de formation des éducateurs (personnels d'éducation et des parents), fruit du partenariat entre le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et Handicap International, est à saluer à sa juste valeur. Il se situe dans la dynamique de lutte, de combat pour une société plus juste, une société où l'exclusion doit être l'exception et l'inclusion la norme, en partant de la base, c'est-à-dire de l'école. En effet les enfants habitués à vivre ensemble, à travailler ensemble, s'épanouissent, apprennent à s'accepter mutuellement, à considérer leurs différences comme un enrichissement.

Destiné à priori aux encadreurs pédagogiques, aux enseignants et aux élèves maîtres, il constitue également un précieux outil d'information, de sensibilisation pour toute personne physique ou morale (parents, décideurs, ONG, etc.) éprise de paix, de justice et de tolérance pour un monde plus humain. A ce titre, ce manuel d'un intérêt certain est vivement recommandé à l'ensemble de la communauté éducative du Burkina Faso, il constitue un support de base, un document d'appui pour la réalisation de bien d'autres outils de suivi, de sensibilisation, d'évaluation, d'encadrement, etc.

Tout en félicitant les principaux acteurs de cet ouvrage qui pourrait répondre aux besoins des élèves en difficultés d'apprentissage et principalement ceux vivant avec un handicap, j'encourage la poursuite de la recherche action dans ce vaste champ de l'éducation pour l'inclusion.

Koumba BOLY/BARRY

*Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
Chevalier de l'Ordre du Mérite*

SIGLES ET ACRONYMES

UN – ABPAM :	Union Nationale des Associations Burkinabé pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants
AME :	Association des Mères Educatrices
APE :	Association de Parents d'Elèves
APEE :	Association des Parents et Amis d'Enfants Encéphalopathes
AV :	Acuité Visuelle
AVC :	Accident Vasculaire Cérébral
CDE :	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEB :	Circonscription d'Education de Base
CEFISE:	Centre d'Education et de Formation Intégrée des Sourds et des Entendants
CNAOB :	Centre National d'Appareillage Orthopédique du Burkina
CTIS :	Classe Transitoire d'Inclusion Scolaire
CIF :	Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé
CIH :	Classification Internationale du Handicap
DDEB :	Direction du Développement de l'Enseignement de Base
DRDP :	Direction de la Recherche et du Développement Pédagogique
ESH :	Enfant en Situation de Handicap
EI :	Education Inclusive
ENEP :	Ecole Nationale des Enseignants du Primaire
FITIMA :	Fondation Internationale Terno et MARIAM
GAP :	Groupe d'Animation Pédagogique
HI :	Handicap International
IJSF :	Institut des Jeunes Sourds du Faso
IMC :	Infirmité Motrice Cérébrale
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
PDDEB :	Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
PDSEB :	Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base
PPH :	Processus de production du Handicap
RBC :	Réadaptation à Base Communautaire
REPEI :	Réseau pour la Promotion de l'Education Intégratrice
SPEI	Service de Promotion de l'Education Intégratrice
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la science et la Culture

NOTE POUR L'UTILISATEUR

Ce manuel est conçu pour servir à la fois de document d'information, de consultation, de sensibilisation, de formation en Education Inclusive (EI) des enseignants et des éducateurs spécialisés et pour servir aussi d'outil pédagogique pratique.

Il traite de l'EI et du handicap en termes de fondements, de terminologies, de types d'éducation, de barrières à l'éducation, de partenariat et de pratiques éducatives.

L'objectif de cet outil est de lever l'inquiétude du praticien mais aussi, du formateur, lorsqu'il s'agit d'assurer l'animation d'une activité pédagogique. Il aborde les modes de prise en charge éducative efficace de tous les enfants notamment, ceux en situation de handicap et propose quelques pistes pédagogiques et techniques d'apprentissages scolaires.

L'ouvrage est constitué de trois (03) modules. Chaque module est organisé en séquences comportant les compétences attendues, les contenus et activités d'apprentissages.

- ✓ Le module I traite de l'Education Inclusive et comprend six (06) séquences portant respectivement sur la définition de l'éducation inclusive et ses fondements, les terminologies des types de déficiences, les barrières à l'éducation et le partenariat en éducation inclusive.
- ✓ Le module II aborde la question du handicap à travers trois (03) séquences qui développent tour à tour les représentations et perceptions du handicap, la terminologie du handicap et les différents types de déficiences.
- ✓ Le dernier module relatif aux pratiques éducatives et pédagogiques a sept (07) séquences traitant du rôle de l'enseignant, de la gestion de la classe, de la différenciation de l'enseignement, des pratiques didactiques spécifiques, du projet éducatif individuel et de la planification de la leçon.

Une bibliographie indicative est présentée à la fin du document. Elle permettra aux utilisateurs de compléter leur information ou de poursuivre leurs investigations personnelles sur le thème abordé.

INTRODUCTION GENERALE

L'éducation est le moyen de réaliser l'Homme et de développer la société. Cela veut dire que d'une part, l'Homme ne devient Homme que par l'éducation, et que d'autre part, l'harmonie, la cohésion et le développement durable ne sont assurés que grâce à l'éducation. C'est elle qui transmet les éléments de la culture, les règles de conduite individuelles et collectives, etc., permettant ainsi d'assigner aux uns et aux autres des rôles sociaux, de valoriser ou de condamner les comportements.

L'enseignement dans les établissements classiques semble destiné à une certaine catégorie d'enfants et d'intelligences. En dehors de ceux-ci, les caractéristiques physiques et /ou mentales ne sont pas prises en compte, d'où l'exclusion tacite de nombreux enfants, d'un système qui a paradoxalement la prétention d'être ouvert à tous.

Cependant, le droit universel à l'éducation est fermement établi dans les instruments internationaux mondialement reconnus tels que la déclaration universelle des droits de l'homme en son article 26 et la convention relative aux droits des enfants, article 28. La législation dans le domaine de l'éducation scolaire pour tous ou de l'accès de tous à tous les lieux et services publics a pourtant évolué de façon significative au cours du vingtième siècle. N'est ce pas dans ce sens que le Burkina Faso s'était doté du Plan Décennal de Développement de l'Enseignement de Base (PDDEB) qui a pris fin en 2010 faisant place au Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB) pour 2020. Ce programme vise à réduire les inégalités par l'amélioration de la qualité de l'éducation, le développement de l'éducation non formelle, de formules alternatives tout en poursuivant l'augmentation de l'offre éducative.

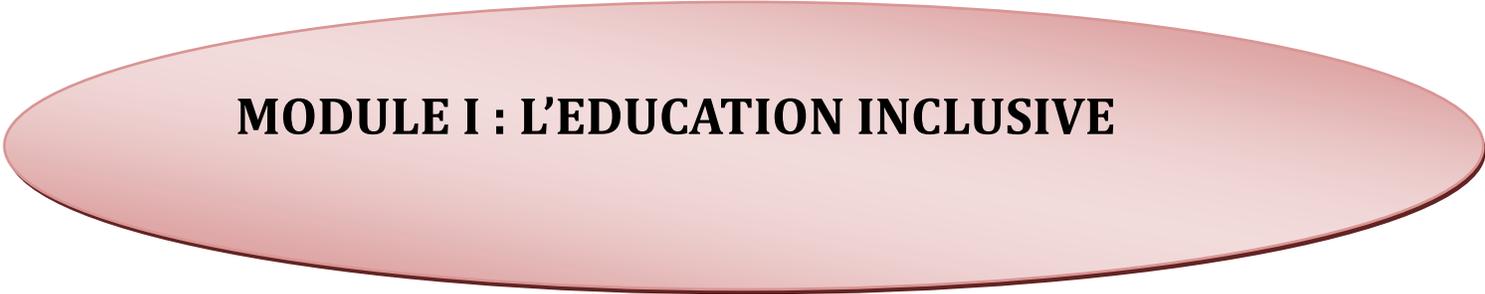
L'EI est l'une des actions les plus hardies capable d'accélérer la réalisation des objectifs de l'EPT en prenant en compte les ESH longtemps marginalisés.

En effet la démarche de l'EI consiste à chercher comment transformer les systèmes éducatifs et les autres cadres d'apprentissage pour les adapter à la diversité des apprenants. Elle a pour objet de permettre tant aux enseignants qu'aux apprenants de se sentir à l'aise avec la diversité et d'y voir un défi aussi bien qu'un enrichissement.

Toutefois la démarche de l'inclusion est exigeante et pour réussir, elle nécessite d'importantes mesures d'accompagnement (changement de la perception des enseignants et des autres personnels de l'éducation, aménagement des locaux, formation des enseignants, ressources humaines, matériel pédagogique, implication des parents et de la communauté dans son ensemble etc.).

Gagner le pari majeur de la non marginalisation par la promotion de la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap incombe à la communauté éducative tout entière.

Ce manuel ébauche des pistes de réflexions sur les conditions favorisant l'inclusion scolaire et les pratiques éducatives vers une meilleure prise en compte de la diversité.



MODULE I : L'ÉDUCATION INCLUSIVE

SEQUENCE 1: QU'EST CE QUE L'EDUCATION INCLUSIVE (EI) ?

A la fin de cette séquence, les enseignants seront capables de :

- nommer les éléments clés de l'éducation inclusive ;
- partager une compréhension commune sur l'éducation inclusive.

L'éducation inclusive est une approche éducative qui tient compte des **besoins particuliers** en matière d'enseignement et d'apprentissage de **tous** les enfants et jeunes gens en situation de marginalisation et de vulnérabilité : enfants vivant dans les rues, filles, groupes d'enfants issus de minorités ethniques, de familles démunies financièrement, de familles nomades, des familles déplacées (victimes de guerres, de catastrophes, etc.), enfants atteints du VIH/sida, enfants handicapés.

L'éducation inclusive a pour objectif d'assurer à ces enfants l'égalité des droits et des chances en matière d'éducation.

Il s'agit d'une approche éducative basée sur la **valorisation de la diversité** comme élément enrichissant du processus d'enseignement-apprentissage et par conséquent, favorisant le développement humain. L'éducation inclusive vise à combattre la marginalisation des individus et à promouvoir la différence.

L'éducation inclusive est un moyen pour atteindre les objectifs de l'Education pour Tous qui promeuvent une approche centrée sur l'enfant.

L'éducation inclusive se rapporte à l'ensemble des mesures qu'une école doit prendre pour pouvoir répondre à la diversité des élèves. Ceci implique une restructuration de la culture, des politiques et des pratiques de l'école. De ce fait, tout établissement, après une analyse organisationnelle de son système, doit mettre en place des conditions nécessaires à l'inclusion de tous les besoins des élèves.

Le concept d'éducation inclusive n'est pas immuable. Il n'y a pas de définition ou de méthode de mise en œuvre unique convenant à tous les individus ou à toutes les situations. L'EI repose plutôt sur des pratiques inclusives évolutives qui peuvent être adaptées à différents contextes.

La pertinence de l'éducation inclusive est indéniable.

L'Education Inclusive :

- reconnaît que tous les **enfants peuvent apprendre** ;
- reconnaît et respecte **les différences** entre les enfants ;
- a pour objectif d'assurer l'égalité des **droits** ;
- permet aux enfants handicapés ou non **d'apprendre ensemble** ;
- permet aux structures, systèmes et méthodes d'éducation de répondre aux **besoins de TOUS** les enfants ;
- tient compte des besoins individuels de **TOUS** les enfants ;
- fait partie d'une stratégie plus large pour promouvoir une **société** inclusive.
- est un processus dynamique qui évolue en permanence.
- est indispensable pour arriver à une éducation de qualité pour tous.
- est un processus **dynamique** qui évolue en permanence.

L'EI repose sur quatre (4) principes directeurs qui sont :

L'accueil de la diversité : les écoles inclusives partent du principe que tous

les élèves d'une communauté doivent apprendre ensemble, dans la mesure du possible, quelles que soient les difficultés et les déficiences. Elles doivent reconnaître et prendre en compte la diversité des besoins de leurs élèves, en s'adaptant à leurs styles et à leurs rythmes d'apprentissage différents.

- **Le changement de mentalité** : Quand on ne possède pas de stratégies adaptées et efficaces pour éduquer les personnes lourdement déficientes, on peut finir par croire qu'elles ne sont pas éduquables.

Un changement de mentalité est nécessaire car les récents travaux et les performances diverses de ces personnes apportent aujourd'hui un démenti sur leur inéducabilité.

- **l'éducation par les pairs** : un des aspects importants des relations et des attitudes à l'école inclusive se retrouve dans les relations d'enfants à enfants. L'utilisation de cette relation, appelée « éducation par les pairs » aide souvent les enfants à apprendre mieux, beaucoup mieux.

L'une des formes bien connues de cette éducation par les pairs est le monitorat.

- **La responsabilité du système éducatif** : la responsabilité de l'éducation revient à l'ensemble du système éducatif. En effet, selon l'UNESCO, « *ce ne sont pas nos systèmes éducatifs qui ont droit à un certain type d'enfants, c'est le système scolaire de chaque pays qui doit s'efforcer de répondre aux besoins éducatifs de tous les enfants* ».

SEQUENCE 2: LES FONDEMENTS DE L'EDUCATION INCLUSIVE

A la fin de cette séquence, les enseignants doivent être capables d' :

- expliquer les fondements juridiques et philosophiques de l'Education Inclusive ;
- admettre que l'éducation est un droit pour tous les enfants.

L'EI tire ses principaux fondements des nombreuses chartes et déclarations internationales des Nations Unies qui affirment « la notion de l'éducation en tant que **droit fondamental** » et ce, pour tous les enfants sans aucune discrimination ou exclusion. Ce principe a poussé la communauté internationale à se soucier plus particulièrement du cas des enfants en situation de handicap.

2.1 Les fondements juridiques

Les différentes conventions et déclarations internationales

- La **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** – 1948

L'article 26 stipule que tout être humain a droit à l'éducation ; c'est un droit fondamental.

- la **Convention relative aux Droits de l'Enfant** (CDE) - 1989 :

L'article 2 de cette convention souligne le principe de non-discrimination. « La conséquence logique de ce droit est que tous les enfants ont le droit de recevoir une forme d'éducation exempte de toute discrimination motivée par le handicap, l'origine ethnique, la religion, la langue, le sexe, les compétences, etc. »¹.

- la **Déclaration mondiale de l'Education Pour Tous** (EPT) – 1990 :

Cette déclaration défend le droit à l'éducation de tous les enfants quels qu'ils soient.

- la **Déclaration et le Cadre d'action de Salamanque** - 1994

Cette déclaration propose une orientation plus détaillée sur l'éducation inclusive à l'échelon international. Elle déclare que:

- Tous les enfants ont un droit fondamental à l'éducation et doivent avoir la possibilité d'atteindre et de conserver un niveau d'éducation acceptable.
- Les systèmes d'éducation devraient être conçus et les programmes d'enseignement établis compte tenu de la grande diversité, des caractéristiques et des besoins. Ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux doivent avoir accès aux écoles ordinaires.
- Les écoles ordinaires ayant cette orientation inclusive, ont le moyen le plus efficace pour combattre les attitudes discriminatoires, pour créer des communautés accueillantes, d'édifier une société inclusive et pour atteindre l'objectif de l'éducation pour tous.

- La **Déclaration mondiale sur l'Education pour Tous** (EPT) - 2000

L'EPT poursuit les six objectifs¹ suivants :

1. développer la protection et l'éducation de la petite enfance ;
2. rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;
3. développer l'apprentissage et les savoir-faire auprès des jeunes des adultes ;
4. accroître de 50 % le taux d'alphabétisation des adultes ;
5. atteindre la parité entre les sexes d'ici à 2005 et l'égalité d'ici à 201
6. améliorer la qualité de l'éducation.

Plus spécifiquement le deuxième objectif : « Assurer l'éducation primaire universelle » d'ici 2015²

- La **Convention Internationale relatives aux droits des personnes handicapées** (CDPH) – 2006, ratifiée par le Burkina le 23 juillet 2009.

L'article 24 énumère clairement cinq points qui font référence à l'égalité et à la non-discrimination des opportunités de formation continue, de développement social et de participation au sein de la communauté pour les apprenants handicapés.

² <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

Tout gouvernement qui signe et ratifie cette convention, s'engage de ce fait, à défendre, protéger et promouvoir ces droits légalement reconnus aux personnes handicapées.

⇒ **Les différentes conventions et déclarations Africaines**

- La **Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant** déclare, en son article 11, alinéa 1 : « Tout enfant a droit à l'éducation ». Son article 13, alinéa 1, décrit les droits des enfants vivant avec une déficience.

⇒ **Les différentes conventions et déclarations au plan national**

Un ensemble de textes prend en compte les personnes handicapées dans les dispositifs existants :

➤ **Les textes généraux :**

- La loi n°3/96/ADP du 11 avril 1996 portant organisation et développement de l'éducation physique et des activités sportives au Burkina Faso, fait obligation à l'Etat de prendre un certain nombre de mesures pour encourager et faciliter la pratique du sport par les personnes handicapées.
- La loi n°013 / 2007/AN du 30 Juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation prévoit la mise en place d'une éducation surveillée ou spécialisée pour les personnes handicapées.
- La loi N° 012- 2010/AN portant protection et promotion des droits des personnes handicapées concerne plusieurs domaines : la santé, l'éducation, l'action sociale, le transport, les infrastructures, la formation professionnelle, l'emploi, les sports, les loisirs, les arts, la culture, la communication, la participation à la vie politique et à la vie publique. Dans cette loi, les articles ci-dessous abordent le domaine l'éducation :

Article 9 : L'éducation inclusive est garantie dans les établissements préscolaires, primaires, post-primaires, secondaires et universitaires du Burkina Faso.

Article 10 : Toute personne handicapée bénéficie d'une priorité d'inscription en milieu ordinaire, dans l'établissement préscolaire, primaire, secondaire, supérieur ou professionnel le plus proche de son domicile.

La personne handicapée doit bénéficier, chaque fois que de besoin, des aides spécialisées, des enseignements adaptés à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Article 11 : Des unités d'enseignements doivent être créées pour accueillir les enfants ou adolescents handicapés qui ne peuvent effectuer leur scolarité à temps plein dans une école ou un établissement scolaire.

Article 12 : Tout établissement de formation initiale et continue des enseignants/alphabétiseurs au Burkina Faso est tenu de prendre en compte l'éducation inclusive dans ses programmes de formation.

Article 13 : Tout établissement préscolaire, primaire, post-primaire, secondaire et universitaire doit être physiquement accessible et équipé en matériel adéquat pour accueillir toutes les catégories d'élèves et d'étudiants handicapés.

Article 14 : Les élèves et étudiants handicapés bénéficient d'un recul de la limite d'âge réglementaire pour l'inscription à l'école, la participation aux examens et concours, l'octroi de bourses ou autres aides aux études.

Article 15 : Les personnes handicapées candidates aux différents examens et concours scolaires et universitaires bénéficient d'un temps supplémentaire et/ou un dispositif particulier en fonction de la nature de leur handicap et de l'épreuve concernée.

➤ **Les textes spécifiques**

- La Zatu n°86/005/CNR/PRES du 16 janvier 1986 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées : ce texte, le plus important au Burkina Faso, accorde des avantages sociaux dans le domaine de la santé, de l'éducation, du transport public, de l'environnement, des loisirs et de la fiscalité.
- Le Kiti n°86-149 du 30 avril 1986 portant dispositions à prendre en faveur des personnes handicapées dans la construction des bâtiments, qui impose des normes architecturales pour faciliter l'accès et la circulation des personnes handicapées dans les bâtiments publics.
- Le Kiti, an IV n°273 CNR/EDU du 13 février 1987 portant exécution dans le cadre de l'éducation nationale des dispositions de la Zatu n°86-005 qui accorde des avantages aux enfants handicapés en matière d'inscription, de bourse d'études, d'intégration dans la fonction publique (priorité d'inscription, recul de la limite d'âge).

2.2 Fondements philosophiques

❖ Une question de valeur

L'inclusion repose sur la croyance ferme qui découle de l'expérience que tous les enfants sont sur le même pied d'égalité et doivent être respectés et valorisés.

Le professeur Emile ZUCMAN disait, en parlant des enfants handicapés, *ce ne sont peut-être pas des enfants comme les autres, mais comme les autres, ce sont des enfants.*

❖ Une nécessité sociale/Protection sociale

Toute société a besoin d'harmonie, d'équilibre, de sécurité pour se développer.

Or, les personnes handicapées sans éducation ni formation constituent un groupe social livré à la pauvreté, un groupe qui est marginalisé, exclu, ce qui nécessairement engendre mécontentement, révolte, violence. Pour rompre ce cycle de pauvreté et de violence, il est nécessaire de prendre en charge les personnes en situation de handicap et le meilleur moyen d'y contribuer est l'éducation et notamment l'éducation inclusive.

En effet, l'éducation inclusive permet aux enfants en situation de handicap et ceux qui ne le sont pas de se fréquenter, de s'accepter avec leurs différences, de se comprendre, de tisser entre eux des relations d'amitié, et cela dès l'enfance, pour pouvoir créer une société avec moins de préjugés, de discrimination et de violence.

En outre, la formation des personnes en situation de handicap leur permet de se prendre en charge et de prendre en charge leur famille, ce qui constitue un moyen efficace de lutte contre la pauvreté.

SEQUENCE 3 : TERMINOLOGIE DES DIFFERENTS TYPES D'EDUCATION

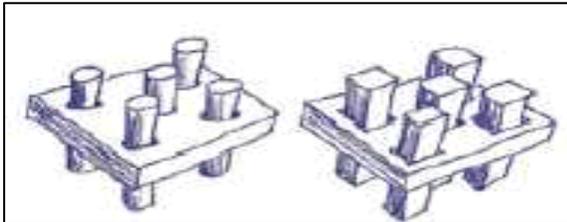
A la fin de cette séquence les enseignants seront capables d' :

- expliquer la différence entre les trois types d'éducation
- expliquer les avantages et les désavantages de l'éducation spéciale et inclusive

3.1. Définition de concepts : éducation spécialisée, éducation intégrée et éducation inclusive

3.1.1 Education spécialisée

Ce type d'éducation désigne le système éducatif par lequel les enfants handicapés sont scolarisés dans un environnement d'apprentissage séparé tel qu'un centre ou un établissement spécialisé.



Le caractère spécialisé découle également de la spécificité des méthodes pédagogiques, des

outils d'apprentissages et de la qualification du personnel d'encadrement adapté à chaque type de handicap.

Exemple : Ecole des Jeunes Aveugles (EJA) de l'Union Nationale des Associations Burkinabé pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants (UN-ABPAM) de Gounghin au secteur 9 de Ouagadougou.

3.1.2 Les avantages et les insuffisances/limites de l'éducation spécialisée

Les avantages	Les insuffisances/limites
<ul style="list-style-type: none">- Les écoles spécialisées peuvent devenir des centres d'excellence.- Les écoles spécialisées disposent d'une expertise sur les déficiences- Un enseignant encadre un petit groupe d'élèves : chaque enfant bénéficie ainsi de plus d'attention.- Les enfants grandissent avec leurs pairs handicapés ce qui leur permet de développer une culture commune.- Les écoles spécialisées permettent aux enfants de cultiver l'acceptation de soi	<ul style="list-style-type: none">- Les écoles spécialisées ne sont pas nombreuses et sont situées dans les grandes villes. Elles ne sont pas disponibles près du domicile de l'enfant.- L'expertise est disponible pour un petit groupe d'enfants seulement.- Les écoles spécialisées dépendent largement des financements des donneurs externes. Ceci n'est pas très durable.- Les enfants ont des difficultés à se réadapter à la vie avec leurs familles, leurs pairs, leurs communautés.- Les structures spécialisées coûtent chères.

Le système des internats qui a été adopté par de nombreuses écoles spécialisées, place non seulement l'enfant en retrait des enfants de son quartier, mais il l'éloigne également de sa famille tout au long de l'année scolaire. Ainsi, l'enfant ne développe pas autant son sentiment d'attachement et d'appartenance à la cellule familiale. Parallèlement, ses parents et les autres membres de la famille sont moins attachés à l'enfant qui peut alors développer des carences affectives.

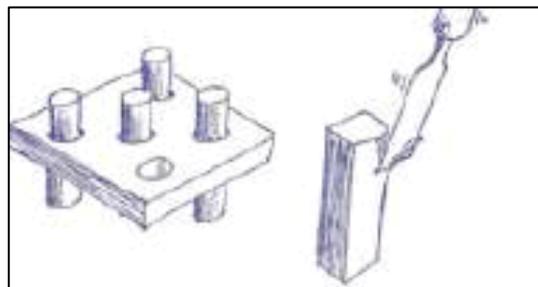
3.1.3 Education intégratrice

Il s'agit du type d'éducation où les enfants handicapés sont scolarisés dans des écoles ordinaires. L'enfant est accepté au sein de l'école mais il reçoit des cours dispensés par un enseignant spécialisé dans une classe séparée.

Ici, ce n'est donc pas le système qui s'adapte pour prendre en compte les besoins de l'enfant, mais plutôt l'enfant qui doit s'adapter au système scolaire en place. L'accueil de

l'enfant ayant un handicap se réalise sans que l'accès à l'école, les méthodes d'apprentissage et le rythme scolaire ordinaires ne soient remis en question. Cet accueil est possible par l'intermédiaire d'une attention particulière et d'un suivi spécial, accordés à l'enfant³.

L'éducation intégratrice consiste à «changer l'enfant, ou le rééduquer, afin de pouvoir l'insérer dans le système scolaire et dans la société ». Ici, c'est l'apprenant porteur du handicap qui doit s'adapter au système scolaire, grâce à des compensations diverses⁴.



L'expérience des classes intégratrices

Exemple : au Burkina Faso, les enfants de l'UN-ABPAM qui ont moins de difficultés d'apprentissage et ayant une bonne maîtrise du braille sont intégrés dans les classes des écoles ordinaires avec des enseignants non formés. Toutefois, ils reçoivent un suivi régulier des spécialistes de l'UN-ABPAM.

³ Sue Stubbs (2002), *Inclusive Education, Where there are few resources*, Atlas-alliance/Norwegian Association of the Disabled: Norway, p. 24.

⁴ Save the children (2003), *Écoles pour Tous. Intégration scolaire des enfants handicapés*, Londres, p. 12-15

3.1.4 Les avantages et les insuffisances de l'éducation intégratrice

Les avantages	Les insuffisances/limites
<ul style="list-style-type: none">-Les écoles intégratrices permettent aux ESH de côtoyer leurs pairs non handicapés en classes et pendant les interclasses-L'éducation intégratrice est une formule palliative qui offre l'opportunité aux ESH de poursuivre leurs études secondaires et universitaires-L'éducation intégratrice permet l'acquisition des habiletés sociales favorisant ainsi leur insertion sociale	<ul style="list-style-type: none">-L'ESH doit fournir d'énormes efforts pour suivre et comprendre les leçons et s'intégrer au groupe.-Elle n'est pas la formule la plus aboutie car elle ne fournit pas les conditions adéquates d'études des ESH

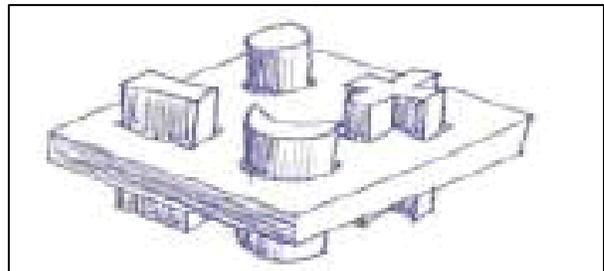
3.1.5 L'éducation inclusive

L'éducation inclusive considère que «l'école et le système éducatif ont à changer afin de répondre aux besoins individuels de tous les apprenants – avec ou sans handicap».

C'est le système scolaire qui doit s'adapter et faire preuve de flexibilité face à l'enfant, et non l'inverse.

Ce modèle reconnaît le droit de tous les enfants d'être scolarisés dans leur communauté, proche de leur domicile. Pour ce faire, l'utilisation des ressources locales et la participation de tous les acteurs sont encouragées : parents, professionnels éducatifs et de santé, politiques.

L'inclusion scolaire implique une refonte des principes d'éducation qui ne vont pas sans poser problème dans l'organisation et le fonctionnement de la plupart des systèmes éducatifs, car ces derniers ont le plus souvent développé une autre démarche.



L'expérience des classes inclusives au Burkina Faso

Au Burkina Faso, une classe inclusive est une classe dont les enseignants ont reçu une formation spécialisée assez conséquente pour recevoir des enfants handicapés légers et sévères avec ceux non handicapés (entendants et non entendants; voyants, malvoyants et non voyants ; déficients intellectuels et dits normaux ; etc.).

L'inclusion scolaire se fait sous diverses formes selon les structures et les circonstances : sous la formule qui passe par les Classes transitoires d'Inclusion Scolaire (CTIS) qui durent 2 ou 3 ans selon le cas, avant que l'enfant n'accède au CE1 ou au CE2 inclusif ou sous la formule qui inclut directement l'enfant au CP1.

Exemple : les enfants du Centre d'Education et de Formation Intégrée des Sourds et des Entendants (CEFISE) apprennent ensemble à partir de la classe du CE1 avec un maître formé en Langue de signes. Au niveau du public, quatre écoles de la circonscription d'éducation de base de Tanghin Dassouri Application A, Boulsin, Tanghin et Ouansoa reçoivent les enfants déficients auditifs depuis décembre 2005. La première promotion a franchi brillamment ses examens scolaires avec un taux de succès de 91,66% pour cent soit 11 sur 12 candidats déficients auditifs présentés à la session de 2012 au certificat d'études primaires (CEP).

3.2.2 Les avantages de l'éducation inclusive

L'éducation inclusive :

- favorise le respect de droit à l'éducation des enfants ayant des déficiences ;
- permet aux enfants ayant des déficiences de rester dans leur famille et dans leur communauté ;
- contribue à l'amélioration de la qualité de l'éducation pour tous ;
- permet un changement de la pratique éducative (pédagogie centrée sur l'enfant, participative) ;
- améliore les rendements scolaires ;
- coûte moins chère que les écoles spécialisées ;
- permet l'utilisation rationnelle des ressources éducatives ;
- contribue à la lutte contre la discrimination ;
- contribue à l'acceptation de la différence ;
- valorise les ESH ;
- améliore l'estime de soi ;
- promeut l'inclusion au sens large (tous les enfants vulnérables);
- est une stratégie qui vise la réalisation d'une société inclusive.

3.2.3 Les insuffisances/limites de l'éducation inclusive

L'approche inclusive ne présente pas pour le moment de limites.

Cependant dans le contexte actuel du Burkina marquée par la rareté des ressources, la pauvreté des populations, sa mise en œuvre est confrontée à un certain nombre de difficultés/contraintes qui sont entre autres :

- Les larges effectifs ;
- Le coût élevé des différentes formations des enseignants et des encadreurs pédagogique à l'approche EI ;
- Le coût élevé du matériel spécifique;
- La non prise en compte de l'EI dans les curricula.

Comment assurer la prise en charge éducative d'un grand nombre d'ESH au Burkina Faso ?

Le constat qui est fait est que d'une part, le nombre d'écoles spécialisées est très réduit et d'autre part, ces écoles coûtent très chères (matériel, formation des enseignants spécialisés, spécialistes de tous genres, etc.). Il serait donc difficile à l'Etat de construire et d'équiper un nombre suffisant d'écoles spécialisées pour accueillir tous les enfants en situation de handicap dans chaque village.

Alors, la voie la plus sûre est l'éducation inclusive qui permet d'améliorer les pratiques éducatives au profit de tous les enfants. Pour ce faire, il faut que l'Etat veille à l'application effective des textes en faveur des ESH, et qu'il mette en collaboration avec ses partenaires les conditions nécessaires (adaptation des curricula, des infrastructures, sensibilisation des communautés, formation conséquente des encadreurs et enseignants...) pour une véritable promotion de l'éducation inclusive au Burkina Faso.

SEQUENCE 4: LES BARRIERES A L'EDUCATION

A la fin de cette séquence, les participants seront capables de :

- dire qui sont exclus de l'éducation ;
- identifier les différentes barrières à l'éducation.

4.1 Qui sont les exclus de l'éducation ?

Les enfants qui sont souvent exclus de l'éducation sont :

- les enfants vivant dans la rue ;
- les enfants des familles nomades ;
- les filles ;
- les enfants des familles pauvres ;
- les enfants des familles réfugiées ;
- les enfants orphelins ;
- les enfants d'ethnie minoritaire ;
- les enfants infectés et/ou affectés par des maladies (ex. VIH, drépanocytose,...) ;
- les enfants ayant une déficience ;
- les enfants ayant des difficultés d'apprentissage ;
- les enfants victimes des catastrophes.



G 23

4.2 Pourquoi sont-ils exclus ?

L'expérience montre que beaucoup d'enfants jusqu'à nos jours, n'ont pas accès à l'éducation. Les causes sont multiples et diverses. Des barrières existent à deux niveaux : les barrières au niveau de l'accès et celles relatives au maintien à l'école. En dehors des difficultés intrinsèques aux enfants exclus, ce sont surtout des facteurs extrinsèques qui constituent un frein à la scolarisation de bon nombre.

On peut classer les barrières en trois catégories :

- **Les barrières environnementales**

Les barrières les plus faciles à identifier sont celles liées à l'accessibilité physique des infrastructures.

Cependant, ce qui est non moins important, mais parfois difficile à identifier, ce sont les difficultés liées à la communication (relation maître/élève, élèves/élèves, langue de communication ...).

Par exemple:

- *Ecoles très éloignées des élèves ou enclavées ;*
- *Cour de l'école accidentée et/ou dangereuse pour les élèves ;*
- *Mauvais état de la route ;*
- *Elèves éloignés des infrastructures sociales et économiques (dispensaires, marchés ...);*
- *Absence de rampes d'accès;*
- *Matériel d'apprentissage inapproprié (trop compliqué, pas de traduction en braille, pas de communication en Langue de Signe...);*
- *Manque de latrines appropriées ;*
- *Coût de la scolarité élevé dans le privé (pauvreté des parents) ;*
- *Etc.*

• **Les barrières liées aux attitudes**

Des attitudes néfastes dues aux préjugés, aux mythes et à certaines valeurs culturelles, constituent des barrières qui influencent négativement l'accès à l'éducation des enfants.

Par exemples:

- *Certains élèves sont victimes de traitements discriminatoire basé sur la religion, les croyances, l'appartenance ethnique/raciale/sociale, le genre et le handicap à l'école ;*
- *Les parents obligent leurs enfants à entreprendre des activités génératrices de revenus (exploitation minière, pauvreté des parents) ;*
- *Les parents obligent leurs enfants à faire des tâches domestiques au lieu d'aller à l'école ;*
- *Les parents nomades qui refusent de scolariser leurs enfants et qui préfèrent qu'ils gardent les troupeaux ;*
- *L'ignorance de certains parents ;*
- *Les enfants des réfugiés (déstabilisation psychologique) ;*
- *Un enseignant qui pense qu'un enfant n'est pas capable d'apprendre ;*
- *Etc.*



- **Les barrières institutionnelles :**

Ce sont les lois et les pratiques qui ne permettent pas l'accès ou la participation aux activités d'une certaine catégorie de personnes.

Par exemple:

- *Législation inadéquate, inexistante;*
- *Les enseignants qui n'ont pas assez de compétences pour prendre en compte les besoins individuels des élèves ;*
- *Les curricula non adaptés.*

SEQUENCE 5: LE PARTENARIAT EN ENSEIGNEMENT

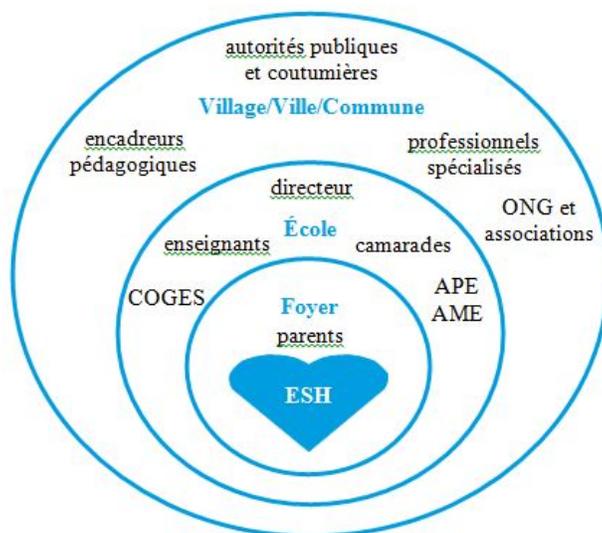
A la fin de cette séquence, les enseignants seront capables de/d' :

- identifier les différents partenaires ;
- expliquer la nécessité du partenariat dans la réussite de l'éducation inclusive ;
- donner des exemples de partenariat.

L'éducation inclusive nécessite le développement du partenariat entre différents acteurs éducatifs, spécialisés et communautaires. Ils doivent s'engager dans une action partagée afin d'atteindre un objectif commun. La réussite de l'action éducative est un travail de collaboration et nécessite par conséquent la contribution de chacun des acteurs.

En matière d'éducation inclusive le partenariat vise trois objectifs essentiels :

- permettre de résoudre les problèmes qui se posent dans une situation donnée ;
- éviter que des problèmes ne se posent ;
- améliorer les performances et les résultats des apprenants par des stratégies appropriées.



Cercle des acteurs partenaires locaux de l'Éducation Pour Tous.

Le partenariat peut être technique, matériel, financier et social ou tout cela à la fois. A titre indicatif, les différents rôles des partenaires potentiels peuvent se présenter comme ci-dessous.

⇒ **Partenariat entre les élèves**

Les élèves de la classe et de l'école, qu'ils soient déficients ou non, peuvent être une source de renseignements sur les aspects personnels des autres enfants et de soutien dans l'intégration scolaire et sociale de l'ESH.

Le partenariat entre élèves peut déboucher sur les rôles et activités possibles ci-après :

- identifier des enfants non scolarisés ;
- activités de sensibilisation dans les écoles par les élèves eux-mêmes ;
- éducation par les pairs, tutorat dans et hors école, soutien mutuel ;
- etc.

⇒ **Partenariat avec les parents**

Les parents sont les acteurs légaux en charge des besoins primaires et secondaires des enfants : l'alimentation, l'hébergement, l'habillement, la santé, l'hygiène, la sécurité et l'éducation. Les parents sont des partenaires essentiels dans la scolarisation des enfants. Ils sont aussi une source de renseignements sur l'enfant : ce qu'il aime, ce qu'il n'aime pas, mais aussi sur sa déficience.



Les parents ont la responsabilité de suivre la scolarisation de leurs enfants afin de les aider à réussir.

Les parents peuvent :

- être invités à venir dans la classe de leur enfant pour voir quelles sont les méthodes pédagogiques utilisées, pour présenter un thème particulier, pour sensibiliser sur la déficience de leur enfant, pour être assistant.
- peuvent participer à des formations sur des activités pratiques qu'ils pourraient entreprendre chez eux ou en coopérative pour aider l'enfant;
- s'investir dans l'aménagement de l'environnement familial (rampes d'accès, adaptation des latrines), scolaire, dans les sensibilisations des autres membres de la famille, des parents d'élèves,...
- participer aux rencontres périodiques afin d'évaluer les apprentissages de l'enfant ;
- assurer le déplacement de l'enfant ;
- etc.

⇒ **Partenariat avec les enseignants et le directeur de l'école**

L'enseignant est responsable de l'acquisition, du suivi et de l'évaluation des apprentissages des élèves de sa classe. D'une manière générale, il est chargé d'assurer leur développement cognitif, affectif, social et créatif. Dans le cadre de l'approche inclusive, il est le facilitateur des savoirs, savoirs être et savoir-faire et non le détenteur des connaissances.

- Les enseignants peuvent partager leurs expériences en matière de tenue de classe inclusive entre collègues d'une même école ou à travers les séances des Groupes d'Animation Pédagogique (GAP) ;
- Deux enseignants d'une même école peuvent travailler ensemble ;
- Les enseignants peuvent détecter des déficiences chez les enfants et informer les parents ;
- Ils peuvent partager les expériences entre écoles ;
- L'enseignant peut passer par le directeur d'école ou le représentant des enseignants pour attirer l'attention du COGES sur certains dossiers ;
- L'enseignant peut exprimer ses besoins d'appui et de formation aux encadreurs pédagogiques et solliciter l'appui d'une ressource externe (professionnels spécialisés) ;
- L'enseignant peut sensibiliser les parents et les élèves de la classe ;
- L'enseignant collabore avec tous les acteurs dans la mise en œuvre du projet éducatif individuel (PEI) ;
- L'enseignant peut faire des visites à domicile dans le cadre du suivi de son ESH ;
- Etc.

Le Directeur, en tant que premier responsable de l'école, doit donner l'exemple d'un engagement total pour la cause de l'éducation inclusive. Il apportera à tout moment le soutien nécessaire à son équipe en l'accompagnant, en l'encourageant et en l'aidant à résoudre les problèmes d'ordre pédagogique ou social.

Le directeur de l'école est aussi responsable de la tenue des rencontres périodiques de son équipe pédagogique afin de suivre les enfants à besoins éducatifs spécifiques.

Il doit aussi jouer un rôle dans la circulation de l'information entre tous les acteurs impliqués dans la prise en charge des ESH.

⇒ **L'Association des Parents d'Élèves (APE) et l'Association des Mères Éducatrices (AME)**

L'Association des Parents d'Élèves est composée de tous les parents ayant un enfant inscrit à l'école. L'Association des Mères Éducatrices est une sous structure de l'APE composée que des femmes afin de donner plus de poids à leur opinion.

Ces deux associations complémentaires sont des partenaires privilégiés de l'éducation et ont une grande responsabilité dans la sensibilisation et la mobilisation sociale des parents. Elles doivent de ce fait, s'assurer d'inclure les parents des enfants handicapés dans leur structure et, si possible, leur confier un poste de responsabilité. Ces associations peuvent contribuer non seulement à l'identification des enfants handicapés mais aussi, à leur suivi, particulièrement par l'AME, de par le rôle social des mères dans l'éducation au quotidien des enfants.

Elles doivent dans la mesure du possible, insérer dans leur plan d'action annuel des activités favorisant l'inclusion scolaire et sociale des enfants.

⇒ **Le Comité de Gestion d'écoles (COGES)**

Le COGES est une structure démocratique (présentement en expérimentation dans quelques écoles du Burkina) permettant aux acteurs de l'école d'être représentés dans la prise de décision concernant la gestion scolaire.

Le COGES est responsable de la bonne gestion de l'école notamment les infrastructures, les matériels et les ressources financières.

Chaque année, il élabore un plan d'action et le soumet à la validation de l'assemblée scolaire. De ce fait, il doit insérer dans son plan d'action annuel des activités favorisant l'inclusion scolaire et sociale des enfants handicapés.

Par exemple, le recensement, la sensibilisation, les rencontres périodiques entre parents et enseignants ainsi que les visites à domicile et le suivi scolaire.

⇒ **Les encadreurs pédagogiques**

Les encadreurs pédagogiques assurent principalement, l'accompagnement des enseignants, le suivi des élèves et les activités de sensibilisation de promotion de l'EI, etc.

Ainsi, ils apportent un soutien aux enseignants par le renforcement de leurs capacités lors des GAP, des visites de classes, des conférences pédagogiques, des formations et des stages de recyclage. Ils collaborent et suscitent la mobilisation des acteurs à l'identification des apprenants à besoins éducatifs spéciaux et assurent leur suivi pédagogique.

Ils aident les enseignants et le directeur d'école à résoudre les problèmes d'ordre pédagogique ou social ainsi qu'à référer les enfants ciblés vers des professionnels éducatifs, de la santé et sociaux spécialisés.

⇒ **Les écoles spécialisées**

Les professionnels spécialisés ont un rôle important à jouer dans l'inclusion des enfants :

- Un enseignant ou éducateur spécialisé peut aller dans une école ordinaire pour appuyer le personnel ou pour aider les élèves ayant une déficience ;
- Les éducateurs spécialisés peuvent conseiller et orienter les enseignants sur la manière de gérer certaines déficiences ;

- Les éducateurs et les responsables des écoles spécialisées pourraient éventuellement former les professeurs, les parents, les enseignants et les encadreurs pédagogiques ;
- Les écoles spécialisées pourraient également mettre à disposition des ressources humaines, matérielles, pédagogiques, etc. pour les écoles ordinaires.

⇒ **Le personnel de la Santé**

Leur rôle est d'offrir des soins particuliers aux enfants ciblés et d'intervenir de manière globale dans les classes et l'école, afin de mettre en place des mesures préventives ou réactives, curatives ou rééducatives. Il peut être sollicité pour :

- faire un bilan de santé pour les enfants dans l'école et proposer des soins.
- faire un accompagnement individuel et de la famille.
- prendre la parole au cours de réunions de parents, à l'occasion des formations pour les parents ou les enseignants ;
- assurer la sensibilisation et le suivi sanitaire ;
- Etc.

Au Burkina, l'accès à ces professionnels spécialisés est souvent difficile de par leur rareté et, du coup, leur manque de disponibilité et de moyens d'intervention.

⇒ **Le personnel de l'Action Sociale**

Ce personnel a aussi un rôle déterminant dans le dispositif d'inclusion scolaire.

Son partenariat pourrait se manifester à travers les actions suivantes :

- L'identification des enfants vulnérables ;
- La sensibilisation et la mobilisation sociale des parents, des communautés et des ESH ;
- L'accompagnement social des enfants à travers les Visites à Domicile (VAD) et les Visites d'Ecoles (VAE) ;
- Le parrainage de certains enfants;
- Etc.

⇒ **Les autorités communales, administratives, coutumières et religieuses**

Le maire, ses conseillers et le préfet sont les autorités locales et administratives que l'on retrouve au niveau de la commune et du département. Les autorités coutumières et religieuses sont les leaders d'opinion dans les quartiers et les villages.

Les autorités communales ont un rôle officiel à jouer dans la gestion et le financement des infrastructures et matériels scolaires. Les actes légaux, comme les actes de naissance (extraits et jugements supplétifs d'acte de naissance) demandés pour l'inscription des enfants à l'école sont délivrés par le maire ou le préfet.

En outre, ces autorités sont des figures influentes au niveau du changement de mentalité des communautés et peuvent apporter un soutien majeur dans le recensement, l'inscription et le maintien des enfants handicapés en particulier et de la défense du droit à l'éducation pour tous en général.

⇒ **Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les associations**

Les Organisations de et pour Personnes Handicapées (OPH) ou de défense des droits humains peuvent intervenir pour favoriser l'inclusion scolaire ou sociale des enfants handicapés de différentes manières, entre autres :

- en donnant des fournitures scolaires aux enfants ;
- en dotant des aides techniques aux enfants ayant une déficience (ex. de tricycles, appareils auditifs, cannes ou verres correcteurs, prothèses, des orthèses) ;
- en facilitant la prise en charge des soins médicaux ;
- en améliorant leur alimentation à travers les cantines scolaires ;
- en prenant en charge la formation des enseignants ou des parents à la guidance parentale ;
- en réaménageant ou construisant des infrastructures et équipements adaptés ;
- en sensibilisant la communauté ;
- en menant des plaidoyers auprès des décideurs et leaders d'opinion.



MODULE 2 – LE HANDICAP

SEQUENCE 1 : REPRESENTATIONS ET PERCEPTIONS DU HANDICAP

A la fin de cette séquence, les enseignants seront capables de :

- distinguer les différentes perceptions du handicap ;
- être conscients de leur propre perception du handicap ;
- accepter que les perceptions peuvent influencer les attitudes envers les personnes en situation de handicap.

1.1 Dans le monde

Nous avons toujours tendance à regarder le handicap comme un fait posé de soi, mystique et immuable. Les personnes vivant avec un handicap étaient marginalisées dans leur société.

L'histoire des personnes ayant des handicaps était à peu près pareille dans les différentes civilisations humaines. Tout au long de l'histoire ou des histoires des nations, ces personnes n'ont pas toujours été traitées avec dignité. Leur différence était tantôt prise comme maléfice, impureté, tantôt comme anomalie et déviance par rapport à la norme.

A titre d'exemples :

- La malformation congénitale était considérée comme une punition des dieux contre le groupe social ; la naissance d'un enfant déformé était considérée comme une menace à la norme de l'espèce ;
- Les personnes ayant des déficiences sont vues comme une charge pour la société. Ce sont des indigents qui ont besoin de la charité, et qui doivent être soigné dans des hôpitaux
- Les personnes ayant des malformations étaient présentées au public, et ils sont l'objet des études scientifiques ;
- Les personnes ayant des déficiences doivent être « réparées ». On doit redresser, relever, rééduquer et corriger les défauts pour que la personne devienne « normale ».

De plus en plus, les personnes ayant des déficiences sont reconnues comme des êtres humains avec les mêmes droits comme toute autre personne. Alors, l'intégration sociale de la personne en situation de handicap devient la préoccupation majeure.

Pendant longtemps, le handicap a été considéré uniquement comme **une question médicale**, à traiter par les soins. Aujourd'hui, le handicap est entré dans le champ des **questions sociales**. La nécessité d'un changement physique et social de l'environnement des personnes handicapées est reconnue.

Le handicap est maintenant considéré comme une **question des Droits de l'Homme** : l'enjeu est l'égalisation des chances et l'accès aux mêmes droits pour tous, sans discrimination.

1.2 Au Burkina

La perception socioculturelle du handicap au Burkina n'est pas très favorable à l'intégration sociale et à l'épanouissement de l'enfant handicapé.

Des cas d'infanticide étaient jadis constatés sur des enfants qui naissaient avec une malformation. Ces derniers étaient abandonnés, déposés vivants dans les fourmilières, dans les bois sacrés ou éliminés discrètement par le système d'étouffement, de gavage, de lavement (purge) avec des décoctions toxiques. Ces forfaitures étaient attribuées par la suite à la punition des ancêtres, aux génies et autres dieux.

Des enfants « encéphalopathes » sont considérés dans certaines familles comme des enfants serpents, "porte-malheur", génies ou comme des animaux pour des familles de chasseurs.

Dans d'autres milieux, ils sont souvent abandonnés à leurs mères sans aucun soutien sous prétexte qu'elles auraient enfreint aux coutumes ou qu'elles auraient traversé un bois sacré, une rivière ou une grotte aux serpents (cas de Séguénéga dans la province du Yatenga) pendant la grossesse.

Ailleurs, la femme épileptique est isolée, puis remise à ses parents une fois son épilepsie découverte. La société juge que l'épileptique contamine en temps de crise par ses gaz et sa bave.

Quant aux albinos, ils ont des difficultés pour se marier, parce que dit-on, leur corps sécrète des liquides qui sentiraient mauvais. Ils sont aussi vus comme des êtres qui se déplacent la nuit au cours de leur sommeil.

Toutefois, ces perceptions n'ont pas toujours été négatives dans toutes les communautés. En effet, une étude anthropologique menée au Burkina Faso mentionne qu'en pays bissa, les personnes aveugles étaient considérées comme des êtres ayant certains pouvoirs. « *En*

bisa, le terme « bou » signifie à la fois le « devin » et l'« aveugle ». Auparavant, il fallait être aveugle pour être devin : ne voyant pas ce que les autres voient, il était censé voir ce que les autres ne voyaient pas. »⁵

Aujourd'hui, ces préjugés tendent à s'estomper et font place à une meilleure acceptation de la personne en situation de handicap grâce à l'évolution de la science, des mentalités et par le biais des actions de sensibilisation.

Cependant, il reste un travail important à faire pour que les lois, les conventions soient intégralement mises en pratiques et que les croyances et les pratiques traditionnelles irrespectueuses des PSH, cessent.

⁵ P 43, « Les représentations du handicap au Burkina Faso : Processus de marginalisation et d'intégration des personnes en situation de handicap », *Marion HERAUD*, Anthropologue.

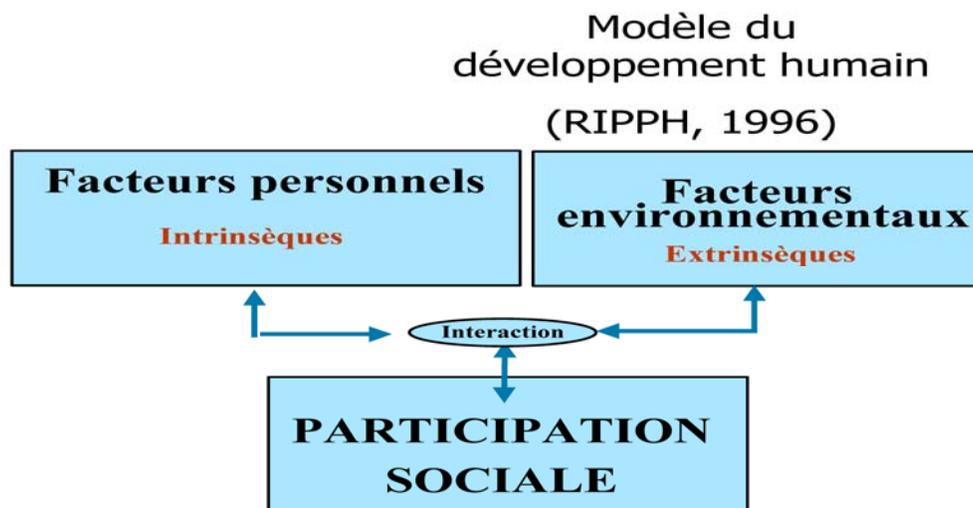
SEQUENCE 2 : TERMINOLOGIE DU HANDICAP

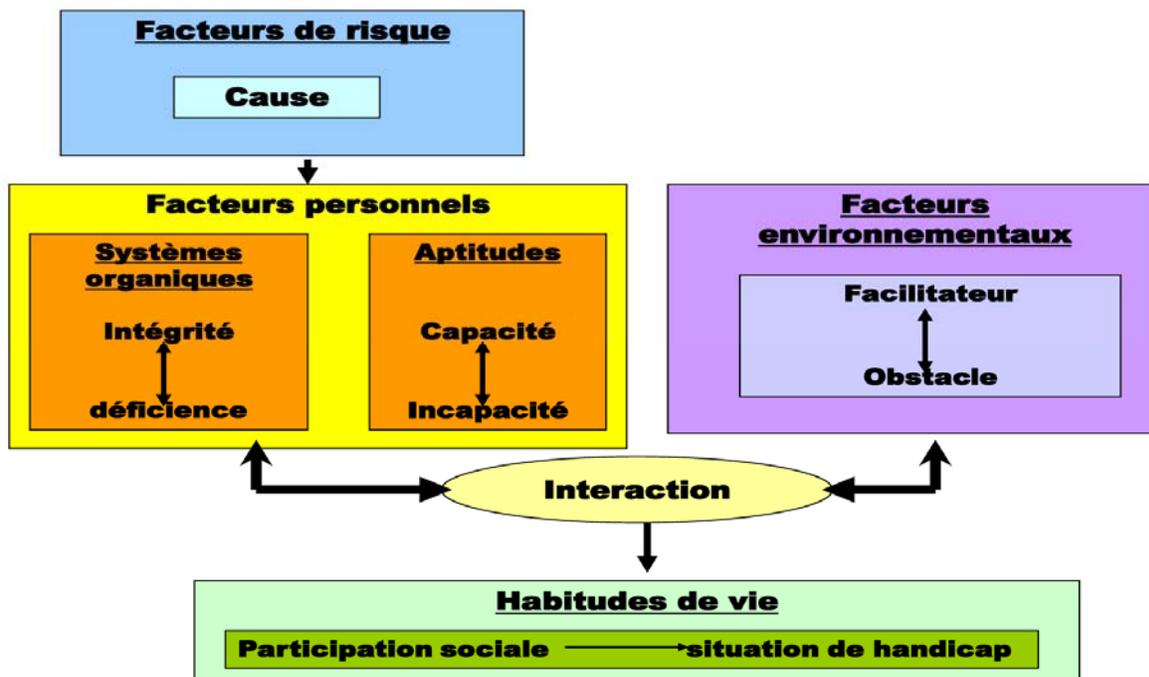
A la fin de la séquence, les enseignants seront capables de/d' :

- définir les termes déficience, incapacité et handicap ;
- expliquer le processus de production du handicap ;
- citer les interactions entre les différents éléments qui peut emmener une personne dans une situation de handicap ou pas ;
- identifier des barrières et des facilitateurs.

2.1 Processus de Production du Handicap (PPH)

Le processus de Production du Handicap est une classification québécoise qui a été créée en 1996. Dans ce modèle, le handicap apparaît comme le résultat de **l'interaction** entre les *facteurs personnels* et les *facteurs environnementaux*. Il y a une situation de handicap lorsque la participation de la personne est limitée, voire impossible. Ici est mis en avant le rôle de l'environnement qui peut être un obstacle ou un facilitateur.





Le Processus de production du handicap (PPH)-D'après P. Fourgeyrollas et coll (1996)

La **cause** est le facteur de risque qui a *effectivement* entraîné un traumatisme ou toute autre atteinte à l'intégrité ou au développement de la personne.

Exemples de causes : accident de la route, accident à la naissance de l'enfant, maladie héréditaire,...

La cause va avoir un impact sur la personne et peut créer une **déficience** qui est un manque ou une altération totale ou partielle d'un organe.

Exemples de déficiences : déficience physique, déficience visuelle, déficience auditive, déficience intellectuelle,...

Cette déficience aura un impact sur les capacités d'une personne et peut donc provoquer des difficultés ou des **incapacités** qui sont une réduction partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité.

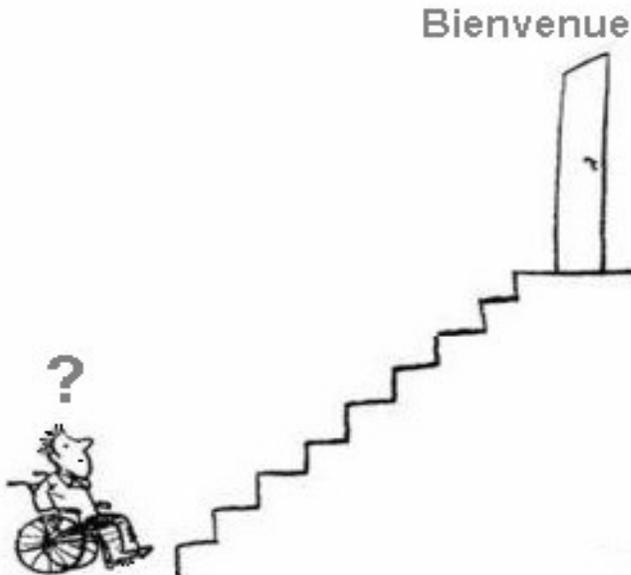
Exemples : *Déficience physique :* *difficultés à faire certains mouvements*
 Déficience visuelle : *difficultés à voir*

Déficience auditive : difficultés à entendre

Déficience intellectuelle : difficultés à raisonner, à comprendre

Au de-là de la difficulté ou de l'incapacité à faire ceci ou cela, ce sont les **facteurs environnementaux** qui peuvent constituer un obstacle ou un facilitateur à la participation sociale.

Des exemples de facteurs environnementaux : attitudes sociales, architectures, climat, transport, ...



Un facteur environnemental est un **facilitateur** quand il favorise la réalisation des activités quotidiennes.

Par exemple : des rampes d'accès, des travaux en petits groupes en classe qui aident tous les enfants à mieux comprendre, les attitudes positives vers des personnes ayant une déficience,...

Un facteur environnemental est un **obstacle** quand il entrave la réalisation des activités quotidiennes.

Par exemple : absence d'escaliers, attitudes et comportements négatifs,...

C'est l'interaction entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux qui peuvent créer une limitation chez l'individu dans la réalisation d'une activité et dans la participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. C'est ici qu'on parle d'une **situation de handicap**.



Photo N°3 : Les perrons d'accès devant les salles de classes

Au-delà des facteurs personnels (déficience et incapacité), un environnement hostile peut être un élément déterminant du processus de production du handicap

Facteurs environnementaux

Facilitateur ← → Obstacle



- Une école inaccessible est un facteur d'exclusion (obstacle)
- ... de même que les craintes des enseignants
- ... ou que l'attitude négative des autres parents...

Les marches forment un obstacle pour les élèves en fauteuil roulant.

Quelques illustrations :

- Deux enfants qui ont la même déficience, les mêmes incapacités, participent aux activités quotidiennes de manière différente en fonction des obstacles et des facilitateurs existants dans l'environnement.

- Un enfant malvoyant qui arrive à se procurer des lunettes dans son environnement, n'est pas nécessairement dans une situation de handicap. Par contre, le même enfant sans lunettes, va se trouver dans une situation de handicap.



Photo d'école rendue accessible

- Un enfant ayant des difficultés de locomotion et de langage, causé par un manque d'oxygène à la naissance, s'est vu refusé l'accès à l'école de son quartier parce que les enseignants pensent qu'il ne peut rien apprendre. C'est une attitude négative qui constitue un obstacle à la scolarisation et à l'épanouissement de cet enfant.

Une personne ayant une déficience n'est pas nécessairement en situation de handicap. Inversement, une personne sans déficience peut se retrouver momentanément en situation de handicap :

- Pendant la nuit, Moussa veut prendre sa cravate dans le placard. Au même moment, intervient une coupure d'électricité. Il passe plus de 20 minutes à la chercher parce qu'il ne l'a pas rangée au bon endroit.
- Par contre, au même moment, son ami Abdou, victime de cécité ayant bien rangée la sienne la veille et maîtrisant l'orientation de sa chambre, a tout de suite retrouvé sa cravate sans difficulté.

Lequel des deux se retrouve en situation de handicap ?

2.2 Définition du handicap selon l'ONU

Dans la **Convention relative aux droits des Personnes Handicapées** (2006), une simplification du PPH a été utilisée pour définir le handicap. Ainsi :

« Le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la vie de la société sur la base de l'égalité avec les autres. »

SEQUENCE 3 : LES DIFFERENTS TYPES DE DEFICIENCES

A la fin de cette séquence, les participants seront capables de/d' :

- identifier les difficultés que les différentes déficiences peuvent causer dans les activités journalières ;
- proposer des solutions et des adaptations possibles pour que les activités soient plus accessibles à tous.

Certaines déficiences sont très visibles. Vous pouvez par exemple vite remarquer qu'un enfant a une malformation physique ou une difficulté à contrôler les mouvements de ses mains et/ou de ses bras.

Par contre, d'autres déficiences sont moins visibles : un enfant qui a un problème auditif, des problèmes de vue ou une déficience intellectuelle.

De prime à bord, on peut alors penser que cet enfant n'a pas de problèmes particuliers et on ne tient pas compte de ses difficultés dans les activités scolaires.

Cette séquence aborde pour chacun des 4 types de déficiences, les causes et les signes indicateurs. Nous proposons également quelques conseils qui peuvent être utiles par les enseignants pour faciliter l'apprentissage de ces élèves.

3.1 La déficience physique

Les déficiences physiques sont également appelées « motrices ». Elles peuvent concerner les membres inférieurs et/ou supérieurs ou une malformation du corps.

3.1.1 Les causes

On peut classer les causes de la déficience physique en trois catégories :

- **Les affections congénitales** (avant la naissance) et périnatales (autour de l'accouchement) :
 - au niveau du système nerveux : les infirmités motrices cérébrales (IMC) ;
 - les infections congénitales de l'appareil moteur : luxation congénitale de la hanche, malformation au niveau du genou (varum) ou du pied (pied bot) ;
- **Les affections héréditaires** : elles se transmettent des parents à l'enfant.
Exemple : la myopathie, une maladie qui affaiblit les muscles du corps dès l'âge de 3 à 5 ans et de façon progressive. Il y a donc une déformation du corps.

- **Les affections acquises** se produisent au cours de la vie par les maladies, les traumatismes, les accidents :
 - les maladies les plus connues : la poliomyélite, les méningo-encéphalites infectieuses, la malaria cérébrale ;
 - les traumatismes : les traumatismes crâniens et médullaires (colonne vertébrale) provoqués par les accidents, les coups et chocs reçus (bagarres, chutes...) ;
 - les accidents vasculaires cérébraux (AVC) provoquant des paralysies.

Certaines causes de la déficience physique sont inconnues.

3.1.2 Les signes observables :

- Les enfants concernés peuvent par exemple avoir un ou plusieurs membres amputés ;
- un membre ou une partie du corps manquant à la naissance,
- des déformations aux bras, aux doigts, aux jambes et à d'autres parties du corps (tête trop grosse ou trop petite).
- La marche peut être difficile: la personne se penche d'un côté à chaque pas, marche les genoux serrés, avec les chevilles fléchies, etc.
- La marche peut aussi être impossible à cause d'une paralysie d'une jambe ; de la moitié du corps (hémiparésie) ; des deux jambes (paraparésie) ; des jambes et des bras (tétraparésie).

3.1.3 Les préventions et soins possibles

Pour compenser, éliminer ou prévenir la déficience physique, il existe plusieurs possibilités :

- le dépistage ;
- la vaccination ;
- l'alimentation riche en vitamine A ;
- la médication qui utilise des produits à prendre par voie orale ou par injection. Il existe aussi des lotions (gouttes), des pomades, etc.
- la chirurgie qui intervient sur l'anatomie et la physiologie (situation physique, fonctionnement de l'organisme).
- la rééducation qui peut concerner la motricité,

Des soins spécifiques sont utilisés dans le cadre de la rééducation :

- La kinésithérapie : soins dans le domaine des gestes et du fonctionnement des différentes parties du corps ;

- L'orthopédie : soins de l'appareil moteur (squelette, articulations...);
- La psychothérapie : soins liés aux troubles du comportement, chocs psychologiques ;
- L'ergothérapie (traitement par les travaux) pour les questions de réadaptation sociale par l'activité physique spéciale (motricité globale et motricité fine) ;
- L'orthophonie : rééducation pour le son, la parole.

Dans le cadre de l'orthopédie, de la kinésithérapie, de la chirurgie, il arrive qu'on utilise un appareillage : la prothèse pour remplacer un membre amputé ou un organe retiré, l'orthèse pour renforcer un membre ou un organe déficient (appareillage pour les jambes et bras).

3.2 La déficience visuelle

La déficience visuelle induit des difficultés de l'œil à voir correctement, suite à une altération de sa fonction anatomique ou physiologique. La déficience visuelle n'est pas toujours totale. On distingue deux catégories de déficience visuelle:

- **La malvoyance**

C'est l'état d'une personne qui ne voit pas bien, qui a des troubles de la vision.

Quelques exemples :

- ❖ La difficulté de voir les choses qui se trouvent loin (presbytie)
- ❖ La difficulté de voir les choses qui se trouvent proche (myopie)
- ❖ La vision trouble, pas clair

- **La cécité**

C'est l'état d'une personne qui a l'absence de vision. Un autre mot utilisé pour cette déficience est « aveugle », une personne ne peut rien voir. Parfois il ne reste qu'une simple perception de la lumière.

3.2.1 Causes

Les causes des déficiences visuelles sont essentiellement les maladies et les traumatismes (blessures). Les maladies les plus courantes dans notre milieu sont :

- le trachome : infection de l'œil provoquée par des microbes (manque d'hygiène) ;
- la rougeole : maladie éruptive qui peut affecter les yeux ;
- Les maladies comme le diabète et l'onchocercose sont également des causes de déficience visuelle ; elles peuvent conduire à la cécité.

En plus des malformations génétiques (aveugle-né), toute infection des yeux non traitée ou mal traitée peut entraîner un handicap visuel.

3.2.2 Signes observables

Voici les différents signes qui peuvent indiquer que l'enfant a un problème de vision :

- des yeux rouges, des croûtes sur les paupières ou entre les cils, d'orgelets récurrents ou de paupières gonflées, des yeux larmoyants ou suppurants, des strabismes divergents ou convergents, des pupilles de taille inégale ;
- l'élève se frotte les yeux souvent ;
- quand l'enfant doit lire quelque chose, il doit regarder de près ;
- l'élève ferme un œil ou se cache un œil ;
- il penche la tête de côté ou tend son visage vers l'avant ;
- les attitudes du visage inhabituelles : l'élève louche, cligne des yeux, fronce les sourcils ou grimace de manière inhabituelle, quand il lit ou quand il fait un travail qui exige d'être regardé de près ;
- difficulté à repérer ou à ramasser un petit objet ;
- une sensibilité à la lumière ou des difficultés liées à l'éclairage: l'élève peut faire preuve d'une sensibilité inhabituelle à une lumière forte, en fermant les yeux ou en louchant. Il a des difficultés à voir quand la lumière est faible ou ne peut pas voir quand il commence à faire sombre ;
- il a des difficultés pour écrire en suivant les lignes ou entre les espaces ;
- il confond les couleurs (le rouge et le vert) : daltonisme.

3.2.3 Préventions et soins possibles

Pour compenser, éliminer ou prévenir une déficience visuelle, il existe plusieurs voies à suivre:

- le dépistage ;
- l'alimentation riche en vitamine A ;
- le contrôle régulier des yeux ;
- la médication qui utilise des produits à prendre par voie orale ou par injection. Il existe aussi des collyres (gouttes) des pommades, etc. ;
- la chirurgie qui intervient sur l'anatomie et la physiologie (fonctionnement de l'organe);
- des soins spécifiques sont utilisés dans ce cadre: il arrive qu'on utilise un appareillage comme l'orthèse pour renforcer un organe déficient (implants, verres correcteurs pour les yeux).

3.3 La déficience auditive

La déficience auditive n'est pas toujours facile à observer. Parfois, nous ne pouvons pas penser que l'enfant n'entend pas correctement, car déficience n'est pas visible. L'enfant lui-même ne peut pas dire qu'il a un problème auditif car il ne le sait pas.

On distingue différents niveaux des pertes auditives :

- La perte quasi-totale de l'audition la mieux connue est **la surdité**. La survenue de la surdité, avant ou après le développement du langage, influence négativement la capacité d'apprendre à parler.
- Un enfant est **malentendant** quand il a une légère perte d'audition. Cette perte d'audition peut être temporaire ou permanente.

3.3.1 Causes

Comme nous l'avons déjà mentionné, les causes des déficiences peuvent être situées avant la naissance ou durant la vie. Les causes les plus fréquentes sont :

- Héritaires ;
- Liées à la mère qui a eu la rubéole au début de sa grossesse ;
- Une carence en iode dans l'alimentation de la mère ;
- Aux infections de l'oreille, en particulier les infections durables et chroniques avec présence de pus ;
- Un excès de cérumen qui encombre le conduit auditif ;
- La méningite ;
- La malaria cérébrale et des surdosages de médicaments utilisés pour ce traitement ;
- Etc.

Très souvent, il est impossible de définir la cause de la déficience auditive.

3.3.2 Signes observables

- L'élève tourne sa tête d'un côté ou la dresse pour mieux entendre ;
- L'enfant regarde ce que font les autres élèves avant de commencer son travail ou observe ses camarades ou le professeur pour comprendre la situation ;
- L'enfant demande à ses pairs ou à son professeur de parler plus fort ;
- L'enfant donne une réponse qui ne correspond pas du tout à la question posée ;
- L'enfant parle trop fort ou trop bas ;

- L'enfant se plaint fréquemment des douleurs à l'oreille, des rhumes, des maux de gorge ou a des oreilles qui coulent ;
- L'enfant répond mieux aux tâches qui lui sont assignées par écrit ou lorsque l'enseignant est proche de lui ;
- L'enfant ne rit pas à certaines plaisanteries ;
- L'enfant est plutôt timide ou renfermé ;
- Etc

Remarque :

Un enfant présentant un ou plusieurs de ces signes peut cependant ne pas présenter de déficience auditive. Il se peut qu'il y ait d'autres raisons qui expliquent le comportement de l'enfant et qu'il vous faudra considérer.

Vous devriez également faire part de vos inquiétudes aux parents. Ils peuvent fournir d'autres informations susceptibles de confirmer vos soupçons ou de vous rassurer sur les capacités auditives de l'enfant.

3.3.3 Préventions et soins possibles

Pour compenser, éliminer ou prévenir une déficience auditive, il existe plusieurs solutions :

- il faut immuniser les femmes et les filles en âge de procréer contre la rubéole ;
- suivre les visites prénatales, éviter l'alcool, les intoxications alimentaires et médicamenteuses pour les femmes enceintes;
- faire un test audiolologique du nouveau né ;
- éviter ou bien soigner les maladies comme le paludisme, la méningite, la rougeole, les otites, oreillons, et les autres infections des oreilles.
- se faire vacciner contre les maladies épidémiques ;
- éviter les traumatismes sonores (bruits forts) et les coups aux oreilles ;
- la médication qui utilise des produits à prendre par voie orale ou par injection. Il existe aussi des collyres (gouttes) ;
- le nettoyage des oreilles et ne pas introduire des objets dans les oreilles ;
- l'orthophonie : rééducation pour le son, la parole;
- toujours présenter l'enfant ayant des problèmes d'oreille à un agent de santé ;
- la chirurgie, il arrive qu'on utilise un appareillage : l'orthèse pour renforcer un membre ou un organe déficient (appareils auditifs pour les oreilles...) ;
- Un homme et une femme « sourds » devraient consulter un conseiller génétique avant de contracter leur mariage les parents.

3.4 La déficience intellectuelle

De toutes les déficiences, la déficience intellectuelle est la plus fréquente.

On utilise souvent d'autres termes pour la décrire : par exemple, retard mental, handicap mental ou graves difficultés d'apprentissage.

La déficience intellectuelle affecte tous les aspects du développement d'un enfant : le développement physique, l'acquisition du langage, la capacité à se prendre en charge et la maîtrise des connaissances théoriques.

Attention !

Les personnes ayant une déficience intellectuelle ne sont pas malades mentalement. On utilise en effet ce terme lorsque des personnes en bonne santé développent une maladie qui altère leur humeur, leurs sentiments et leur comportement. Elles peuvent être soignées à l'aide d'un traitement approprié.

Chez certains enfants, la déficience intellectuelle se décèle à la naissance ou peu après. Mais, pour beaucoup d'autres, on ne pourra l'identifier que lorsque l'enfant va à l'école, bien que les symptômes soient souvent présents dès le plus jeune âge.

Certains enfants peuvent avoir des déficiences sévères et peuvent être atteints d'autres déficiences, telles que des problèmes de vue et d'audition. On les désigne parfois sous le nom d'enfants handicapés multiples ou polyhandicapés.

3.4.1 Causes

Les déficiences intellectuelles ont des causes très différentes. On peut les répartir en plusieurs types :

- Le dommage génétique (exemple : trisomie) ;
- Les infections durant la grossesse (rubéole, virus VIH) ;
- L'abus de boissons alcoolisées par la femme ;
- L'abus du tabac par la mère et le père ;
- Les dommages à la naissance ou peu après : manque d'oxygène, naissance prématurée, jaunisse (N.B. : les risques liés à la naissance sont renforcés lors des accouchements non assistés à domicile) ;
- Les accidents et les maladies (malaria cérébrale, méningite, crises épileptiques répétées, malnutrition) ;
- Etc.

Cependant, pour un nombre assez important d'enfants – plus d'un tiers, l'origine de leur déficience ne peut pas être déterminée.

Remarque : ne pas confondre les enfants dits IMC (Infirmes moteurs cérébraux) qui souffrent de déficiences qui atteignent les fonctions cérébrales. Ces déficiences sont le plus souvent issues d'accidents cérébraux à la naissance. Les capacités de ces enfants comme le langage, la motricité et la vision peuvent être altérées, sans que les capacités intellectuelles ne le soient forcément.

3.4.2 Signes observables

Les signes sont observables dans six (6) domaines. Le développement de l'enfant peut être ralenti dans un ou plusieurs de ces domaines par rapport à d'autres enfants du même âge :

- acquisition de la parole ;
- compréhension du langage (comprendre des consignes par exemple) ;
- pratique du jeu (ne joue pas, etc.) ;
- acquisition du mouvement (marche, coordination motrice) ;
- développement du comportement (faible attention, hyperactif, apathique) ;
- apprentissage de la lecture et de l'écriture (copier des cercles ou carrés) ;

Les enfants qui présentent des symptômes dans tous ces domaines sont plus susceptibles d'être atteints d'une déficience intellectuelle.

Des problèmes qui surviennent dans un domaine mais pas dans un autre peuvent témoigner d'une difficulté d'apprentissage spécifique, liée à la lecture, à l'écriture ou aux mathématiques, par exemple.

Certains enfants se développent naturellement plus lentement que d'autres, sans pour autant présenter de déficience intellectuelle. Les privations et des défauts de stimulation peuvent être à l'origine de ce problème.

Les enfants peuvent développer une déficience intellectuelle plus tard dans leur vie, après avoir franchi ces étapes à la suite d'une blessure à la tête ou de privations graves.

3.1.1 Préventions et soins possibles

Les déficients mentaux sont sujets parfois de handicaps associés ou multiples. C'est pourquoi leur traitement fait appel à plusieurs services spécialisés à savoir:

- la psychothérapie : soins liés aux troubles du comportement, chocs psychologiques ;
- l'orthophonie : rééducation pour le son, la parole ;
- l'orthopédie : soins de l'appareil moteur (squelette, articulations...) ;
- etc.

En plus des solutions et adaptations possibles préconisées, des actions de sensibilisation et de conscientisation conséquentes des populations devront être déployées pour contribuer à consolider la prévention des déficiences et les soins.



MODULE 3 – LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES

SEQUENCE 1 : LE RÔLE DE L'ENSEIGNANT

A la fin de cette séquence, les enseignants seront capables de comprendre leur rôle dans une classe inclusive

Comme annoncé dans le partenariat en enseignement, l'enseignant est responsable de l'acquisition, du suivi et de l'évaluation des apprentissages des apprenants de sa classe et donc, de manière générale, de leur développement cognitif, affectif, social et créatif.

Dans le cadre de l'éducation inclusive, le rôle de l'enseignant est celui du facilitateur des savoirs, savoir-faire et savoirs être et non du détenteur des connaissances.

Pour réussir l'éducation inclusive, l'enseignant doit concevoir un enseignement-apprentissage centré sur l'apprenant. Cela signifie que ce sont les besoins des apprenants qu'il doit mettre au centre de toutes les activités classe.

L'enseignement centré sur l'apprenant, s'appuie sur les connaissances existantes de celui-ci, sur ses compétences et son niveau de compréhension. Il est donc important que l'enseignant sache ce que ses élèves connaissent déjà.

L'éducation centrée sur l'apprenant reconnaît que chaque enfant est différent, apprend à son propre rythme et possède des compétences et des capacités différentes.

Si l'enseignant joue bien son rôle de facilitateur dans la classe et tient compte des changements mentionnés ci-dessus, le rôle des apprenants change automatiquement, si bien qu' :

- au lieu d'être des bénéficiaires passifs, ils deviennent des apprenants actifs et participatifs ;
- au lieu d'en faire des « têtes bien pleines », il faut en faire des « têtes bien faites ». De ce fait, ils prennent la responsabilité de leurs propres apprentissages.
- au lieu d'être animé par un esprit de concurrence entre eux, ils apprennent à collaborer dans leurs apprentissages.

L'enseignant qui veut véritablement centrer son enseignement sur l'apprenant, doit :

- **Connaître ses élèves :**

L'enseignant doit bien savoir ce que ses élèves peuvent faire, ce qu'ils connaissent déjà et quels sont leurs besoins particuliers.

- **Mettre les élèves en confiance**

Les élèves doivent avoir le sentiment que ce n'est pas grave de faire des erreurs, ou de donner des réponses incorrectes. L'enseignant doit les encourager de continuer à essayer jusqu'à ce qu'ils trouvent.

- **Savoir guider les élèves dans leurs apprentissages**

L'enseignant doit tenir compte des capacités des élèves en leur proposant des activités d'apprentissages allant du simple au complexe afin de susciter leur motivation et leur pour la réussite de l'activité. Il doit donc donner des consignes claires et précises et s'assurer de la bonne compréhension des tâches à exécuter.

- **Etre flexible et s'adapter aux besoins des enfants**

L'enseignant doit répondre aux besoins de tous les enfants et plus particulièrement aux besoins spécifiques de ceux ayant une déficience afin de faciliter leurs apprentissages. L'enseignant doit adapter ses méthodes d'enseignement pour faciliter l'apprentissage et la participation de tous.

- **Organiser le travail en classe pour que les enfants puissent s'entraider.**

Avec l'appui de l'équipe pédagogique, c'est à l'enseignant d'instaurer la pédagogie différenciée et l'enseignement coopératif dans sa classe et de varier ses méthodes d'enseignement. Le tutorat par les pairs doit être encouragé.

- **Encourager les élèves dans leurs apprentissages**

L'enseignant ne doit pas hésiter à encourager ses élèves, à leur faire remarquer le moindre progrès et à les valoriser. Quand un élève n'arrive pas à faire quelque chose, il ne faut surtout pas se moquer de lui ou encore moins le comparer à son camarade qui y arrive déjà. Si l'élève est en situation d'échec, il ne faut pas le laisser se décourager.

SEQUENCE 2 : LA GESTION DE LA CLASSE

A la fin de cette séquence, les enseignants seront capables de mettre en place des stratégies pour avoir une classe accueillante.

La création d'une classe accueillante ne relève pas seulement de la responsabilité de l'enseignant. Comme il est nécessaire que les enfants aient un sentiment d'appropriation de la classe, il est très important de les impliquer activement dans la création d'une classe accueillante. Voici quelques aménagements qui peuvent contribuer à la création d'un cadre convivial, propice à l'apprentissage :

- **Etablir avec les élèves le règlement intérieur de la classe**

Dans les classes 'traditionnelles' les règles sont souvent imposées par l'enseignant et les élèves doivent obéir. Ils ne sont pas impliqués dans l'élaboration des règles de la classe qui sont les mêmes pour tous les élèves de école.

Dans une classe inclusive, les règles de la classe sont décidées en collaboration avec les élèves au début de l'année scolaire. En impliquant les enfants dans ce processus, on crée un sentiment d'appartenance et de responsabilité chez les enfants.

Ils doivent aussi déterminer les conséquences du non respect des règles établies consensuellement. Il est important que ces conséquences soient justes et pertinentes.

Si les enfants participent activement à déterminer les règles et les conséquences, ils les respecteront et les accepteront, beaucoup plus que si elles leur sont imposées. Il s'agit là de l'apprentissage à la vie démocratique.

Quelques consignes pour élaborer le règlement intérieur de la classe:

- appliquer les règles de la classe à tous les enfants, y compris les enfants ayant une déficience ;
- essayer de formuler les règles d'une manière positive. Au lieu d'écrire ce qu'ils ne peuvent pas faire, écrire ce qu'ils peuvent faire ;

Par exemple, au lieu d'écrire "on ne parle pas pendant la leçon" qui dit aux enfants ce qu'ils ne doivent pas faire ; écrire plutôt "quand quelqu'un parle, nous écoutons" qui dit ce que les élèves peuvent faire.

- rédiger les règles de la classe sur un grand papier qui peut être décoré par les enfants ;

- faire « signer » les règles de la classe par quelques élèves notamment, les responsables de groupe, en écrivant leur nom en bas de page pour en faire un contrat officiel ;
- rendre les règles plus visuelles en illustrant par des dessins;
- afficher les règles de la classe de telle sorte qu'elles soient visibles par tous ;
- faire copier les règles dans les cahiers.
- traduire en braille pour les élèves non-voyants si possible ;

- simplifier les règles sans en changer le contenu et les écrire sur un papier pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage graves, des problèmes de comportement ;
- créer un système d'émulation/de motivation (récompenses, renforcements positifs ...) pour encourager les comportements positifs.

Il est important de rappeler aux élèves que même si la classe a son propre règlement, ils doivent aussi se conformer aux règles générales de l'école.

- **Bien connaître les élèves et créer un climat convivial entre eux :**

Il n'est pas seulement important pour l'enseignant de connaître ses élèves, mais aussi pour les enfants à se connaître mutuellement.

Au début d'une nouvelle année scolaire, l'enseignant doit prendre le temps de mener des activités pour que les enfants se connaissent mieux et qu'ils développent une confiance en soi et dans les autres.

Cela ne doit pas prendre beaucoup de temps, mais donnera une chance aux enfants de raconter quelque chose sur eux-mêmes. Ils peuvent dire ce qu'ils aiment ou ce qu'ils n'aiment pas, ce qu'ils savent bien faire ou pas, etc.

Cette activité donnera également aux enfants ayant une déficience la chance d'exprimer leurs besoins. Les enfants sauront que tout le monde est différent et que chaque individu a des besoins et des forces qui doivent être respectés par les autres.

Les enfants apprendront aussi que, en dépit de nos différences, nous sommes plus semblables que différents.

Exemple d'une activité:

Regrouper les enfants en binôme et leur demander de se poser des questions (qui ont été formulées avant) pour mieux se connaître. En plénière, chaque élève présente son binôme.

Une autre façon de faire de cette activité consiste à demander aux enfants d'écrire les réponses aux questions pré élaborées sur une feuille de papier. L'enseignant recueille les papiers et lit à haute voix les réponses. Les enfants doivent alors deviner de qui l'enseignant parle.

- **Responsabiliser les enfants dans la conduite des activités en classe**

L'enseignant peut confier certaines tâches aux enfants en classe afin de les responsabiliser. Chaque élève doit avoir un tour et l'exécution des tâches se fera par pairs pour cultiver l'esprit d'entraide.

Il est important que les capacités individuelles soient prises en compte et que les tâches soient adaptées.

Des exemples de tâches qui pourraient être données aux enfants sont:

- la distribution et la collecte des matériels / cahiers ;
- le remplissage de la liste de présences ;
- l'aide aux nouveaux élèves à trouver leur chemin autour de l'école ;
- l'organisation des petites activités entre les cours ;
- le nettoyage du tableau ;
- le respect du règlement de la classe ;
- le ravitaillement de la classe en eau potable ;
- Etc.

L'enseignant peut créer un tableau de répartition des tâches. Le tableau doit afficher les jours de la semaine avec les tâches qui doivent être réalisées par les enfants.

Dans un contexte d'effectif acceptable, les noms des enfants seront écrits sur des cartons réutilisables, collés à côté de la tâche du jour.

- **Exposer ou afficher les réalisations des élèves et les notions apprises**

Exemples : dessins, diagrammes, règles de grammaire, alphabet, tables de multiplication, produits des Activités Pratiques de Production (avion, voitures vélos, canaris, broderies, confections de bracelets etc.).

- **Changer la disposition de la classe : en cercle, en carré, en U, etc.**

La disposition de la classe peut faciliter l'apprentissage et la participation active des élèves. Il est important de veiller à ce que les élèves ayant une déficience, puisse accéder facilement à leur place, bien voir, bien entendre, se faire aider, ...

SEQUENCE 3 : DIFFERENCIER L'ENSEIGNEMENT

A la fin de cette séquence, les enseignants seront capables de/d' :

- comprendre que tous les enfants n'ont pas les mêmes besoins, ni les mêmes capacités d'apprentissage ;
- tenir compte de la différence des intelligences des élèves ;
- utiliser des techniques d'enseignement permettant de transmettre facilement les messages à ses élèves.

En règle générale, les enseignants burkinabè enseignent un contenu unique et de la même manière à tous les élèves. De même, ils appliquent les mêmes types d'évaluation à tous et s'attendent à ce que leurs élèves aient les mêmes résultats. Ce type d'enseignement repose sur la croyance que tous les élèves ont les mêmes connaissances, capacités, besoins et objectifs éducatifs ; ce qui, dans les faits, n'est que rarement le cas.

En voulant enseigner la même chose à tout le monde, de la même manière, l'enseignant risque de mettre en situation d'échec certains élèves, puisque les connaissances et les capacités de ces derniers ne seront pas mises en valeur.

Pourtant, chaque individu apprend à sa manière. Certains élèves apprennent mieux à travers la parole ou l'écriture. D'autres apprennent plus facilement par l'objet concret, par l'image, le dessin ou le croquis. Et, il y a ceux qui comprennent mieux en échangeant avec les autres.

Attention !

Il ne s'agit pas de chercher à répertorier ou à classer les enfants en fonction des types d'intelligences, mais plutôt de conduire les apprentissages de sorte à développer les intelligences de chaque élève. Il s'agit donc de varier les méthodes, les stratégies pour permettre à chacun et à tous d'apprendre.

Pour pouvoir répondre à cette diversité dans la classe, il est nécessaire de différencier notre enseignement, en tenant compte des capacités et des besoins de chacun.

La différenciation de l'enseignement peut se faire sur différents niveaux :

- Différencier les méthodes d'enseignement ;
- Différencier le contenu ;
- Différencier les méthodes d'évaluation.

3.1 Différencier les méthodes d'enseignement

3.1.1 La théorie des intelligences multiples

Avant de changer nos méthodes d'enseignement, il est important de bien comprendre comment on apprend. Pour expliquer la diversité dans l'apprentissage, nous pouvons nous référer à la théorie des intelligences multiples de Howard Gardner, qui distingue 8 types d'intelligence qui se présentent comme suit :

- **Spatiale / visuelle**

Les élèves de ce type d'intelligence construisent une image mentale de ce qu'ils apprennent, représentent leurs connaissances par un dessin ou un tableau.

- **Interpersonnelle**

Ils interagissent bien avec les autres, peuvent les motiver, aiment organiser et communiquer avec les autres.

- **Intrapersonnelle**

Ces enfants aiment réfléchir, se comprennent eux-mêmes et sont en harmonie avec leurs émotions et leurs sentiments. Ils sont indépendants et aiment se fixer des buts.

- **Logico – mathématique**

Ils aiment les nombres dans toutes leurs applications, en mathématiques, en Sciences de la Vie et de la Terre. Ils aiment les détails et aiment analyser les faits.

- **Musicale**

Ils aiment les sons, les rythmes et la musique. Ils aiment inventer des chansons. Ils apprennent bien à travers la musique, le rythme, etc.

- **Naturaliste**

Ils savent s'adapter ou s'accommoder à leur environnement. Ils aiment travailler dans la nature et ont une facilité pour comprendre le contexte dans lequel ils se retrouvent.

- **Linguistique**

Ceux-ci s'amuse avec le langage oral ou écrit. Ils aiment lire, écrire et écouter. Le langage est leur principale forme d'apprentissage.

- **Kinesthésique**

Eux, s'expriment par les mouvements. Ils aiment utiliser les gestes et les actions pour transmettre leurs pensées, mais aussi, ils ont besoin d'éprouver et de connaître par l'expérience physique pour comprendre.

Nous possédons tous toutes ces intelligences mais, à différents degrés ; et il est possible de les développer.

Nous apprenons de manières diverses en utilisant différentes formes d'intelligence. Pourtant, généralement, l'école est essentiellement basée sur les intelligences linguistique et mathématique. Pour les enfants qui démontrent ces types d'intelligence, l'école ne pose pas de problème, mais beaucoup d'élèves connaissent des échecs parce que leurs forces se trouvent dans les six autres formes d'intelligence. Ces élèves ont besoin d'une approche différenciée.

Il est important pour les enseignants de tenir compte de cette information : chacun possède des habiletés variées ; par conséquent, pour rejoindre le plus grand nombre d'enfants, il faut varier les pratiques en classe.

Exemples :

- l'enfant ayant des difficultés visuelles a besoin d'entendre et/ou de toucher plutôt que l'information visuelle ;
- L'enfant qui a des difficultés langagières préfère les discussions en petits groupes. Il bénéficie d'une attention plus particulière et d'un cadre moins intimidant.

Voici quelques manières et méthodes de présenter l'information en fonction de chaque type d'intelligence :

Type d'intelligence	Méthode ou manière de présenter l'information
Spatiale / visuelle	Textes écrits – Démonstrations - Cartes géographiques- Tableaux – Diagrammes – Dessins – Couleurs-Manipulation - Etiquetage
Interpersonnelle	Discussions - Tutorat par les pairs - Projets de groupe Jeux de rôle – Reportages – Interviews - Jeux d'équipe Jeux de société
Intrapersonnelle	Journal personnel - Minutes de réflexion -Correspondances en classe ou à l'extérieur - Recherche Dessins libres - Lecture silencieuse - Fabrication personnelle de modèles - Tutorat d'élèves plus jeunes
Logico – mathématique	Fabrication de tableaux - Construction d'horloge - Débats Jeux de cartes - Lignes du temps - Calcul mental
Musicale	Chants – Rimes - Présentations rythmées - Danse Musique en sourdine - Lecture en chœur - Poèmes Ecoute de bruits de la nature - Jeux d'écho - Exploration des sons - Taper dans les mains

Naturaliste	Observer – Construire – Classer- Enquêter - Analyser Etiqueter – Identifier - Faire trouver des motifs répétitifs
Linguistique	Chants - Jeux de mots – Poèmes - Présentations orales, discours et débats - Lecture en chœur, lecture par l'enseignant - Tutorat par les pairs - Jeux de rôle
Kinesthésique	Danse - Mouvements et gestes - Discussion de groupe Mimes - charades – Sports - Manipulation

3.1.2 Les méthodes actives et participatives

La théorie des intelligences multiples met bien en évidence l'importance de l'utilisation des méthodes actives et participatives dans les classes par les enseignants.

Les méthodes actives et participatives sont des méthodes pédagogiques à mettre en pratique et qui facilitent la participation de tous les élèves tout en tenant compte de la diversité, des besoins, et des capacités.

Voici quelques méthodes actives et participatives et des exemples :

- **Jeux de rôle :**

Le jeu de rôle est une mise en situation, dans laquelle les élèves jouent le rôle d'une personne.

Cette mise en situation permet de développer certaines compétences pratiques.

Exemple : « le rôle de la femme dans la famille »

Un enfant joue le rôle du père, un autre celui de la mère et un troisième le rôle du fils. Les enfants jouent une situation de la vie quotidienne dans la famille. Les autres élèves observent et identifient les différentes tâches et rôles de chacun des membres. Ceci est suivi par des discussions en classe.

- **Etude de cas :**

L'étude de cas doit être en relation avec le thème de la semaine : c'est une situation réelle ou imaginée qui permet de faire une analyse afin d'identifier les problèmes et de chercher des solutions.

Exemple :

« Pendant la récréation, Moussa mange des galettes. Peu après, il commence à avoir des maux de ventre ».

Questions aux élèves :

- *Quelles peuvent être les causes des maux de ventre de Moussa?*

- *Les galettes n'étaient peut être pas bien protégées ; elles étaient peut être mal cuites ; Moussa ne s'était peut être pas lavé les mains avant de manger ;...*
- *Quelles solutions proposées ?*
 - *Couvrir les aliments, se laver les mains avant de manger ; bien cuire les aliments et se faire soigner.*

- **Brainstorming : remue-méninge :**

L'enseignant pose une question aux élèves sur le thème de la leçon. Les élèves donnent toutes les réponses auxquelles ils pensent ; l'enseignant les écrit au fur et à mesure au tableau.

Exemple : Thème : « les animaux domestiques »

Question à poser aux élèves : « quels animaux connaissez- vous ? »

L'enseignant écrit toutes les réponses des élèves au tableau (chameau, singe, oiseau, chien, chèvre, vache, hippopotame,...)

Faire identifier les animaux domestiques.

- **Questions-réponses :**

Poser des questions et recueillir des réponses sur le thème du jour. C'est une technique qui se fait soit entre élèves ou enseignant-élèves.

Exemple : calcul mental

Groupe de travail

Il s'agit de mettre les élèves en petits groupes de travail.

Comment les mettre en groupe ?

Niveau	Avantages	Inconvénients
Enfants de même niveau	-permet à l'enseignant de consacrer du temps aux élèves ayant des besoins de soutien	- stigmatisation
Enfants de niveaux différents (faibles, moyens et forts)	-Entre aide Tutorat	Un élève peut s'imposer au groupe

Il est plus recommandé de former des groupes de niveaux différents selon le genre.

En sport : les filles et les garçons à part.

L'endurance : plus de temps ou de distance pour les garçons

- **Jeux éducatifs** : Ce sont des jeux qui éveillent l'esprit de l'enfant. Ex : jeu d'assemblage, puzzle, jeux de construction, le domino.

3.2 Différencier les contenus

Différencier le contenu veut dire apporter des modifications à ce que les élèves apprennent. Cela peut se faire en augmentant le degré de complexité du contenu, ou en le simplifiant.

Quelquefois, la différenciation du contenu exige que l'on donne moins à apprendre à un enfant en particulier.

Par exemple : quand la classe fait une copie d'un texte de deux lignes, l'enfant ayant une déficience mentale aura à écrire la première lettre de son prénom.

Les modifications du contenu sont importantes pour réduire la frustration ressentie par l'élève en difficulté lorsqu'il a trop de travail à faire ou un travail trop difficile pour lui.

3.3 Différencier les méthodes d'évaluation

Traditionnellement, les élèves sont soumis aux mêmes exercices, aux mêmes types d'évaluation (oraux et écrits), aux mêmes conditions de réalisation (durée, espace, matériel...) les mêmes résultats sont attendus de tous.

Cette façon de faire ne répond aux besoins de tous les élèves et pose particulièrement problème à ceux qui présentent des difficultés d'apprentissage. Pour cette raison, il est important de permettre la différenciation dans l'évaluation du travail.

Différencier les méthodes d'évaluation, c'est les adapter aux objectifs poursuivis qui prennent en compte non seulement les capacités de chaque apprenant, mais aussi le type de handicap et les conditions de réalisation.

Voici quelques exemples de différenciation de l'évaluation :

- Aménagement des examens :
 - Durée plus longue des examens (tiers temps)
 - Transcription en braille pour aveugles ;
 - Enregistrement des réponses de l'élève ;
 - Utilisation du matériel approprié (l'ordinateur) ;
 - Adaptation des items (cas des ESH visuels : au lieu de tracer un carré, décrire comment le tracer ; cas des ESH auditifs : dictée à trous, au lieu d'un texte dicté)

L'exemple suivant prouve qu'en utilisant les méthodes d'enseignement actives et participatives, les résultats des élèves vont montrer à l'enseignant qu'ils ont bien compris la leçon sans que le maître ne fasse recours à la méthode « questions-réponses ».

Exemple : Cours d'histoire « mon village »

Au cours de la leçon « mon village » les élèves doivent découvrir les aspects suivants :

- *Le nom de leur village et sa signification ;*
- *Qui est le créateur du village ?*
- *Quand est-ce que le village a été créé ?*
- *Quelles sont les activités principales dans le village ?*

Les élèves travaillent dans des petits groupes, et chaque groupe va chercher les réponses aux questions à travers des conversations avec des personnes dans leur village.

Dès qu'ils auront toutes les réponses, ils montent une petite pièce de théâtre sur la création de leur village à partir des informations reçues.

Ils s'assurent que chaque membre de leur groupe a un rôle à jouer.

Chaque groupe présente sa pièce aux autres élèves qui vont voir si la pièce a apporté des réponses à toutes les questions.

Cette mise en scène permettra à l'enseignant de voir si les élèves arrivent à trouver les bonnes réponses et à bien travailler ensemble.

L'enseignant peut demander aux élèves d'apprécier les pièces théâtrales : quelle est la meilleure ? Quelle est la plus créative ? Etc.

SEQUENCE 4 : LES PRATIQUES DIDACTIQUES SPECIFIQUES

A la fin de cette séquence, les enseignants seront capables d' :

- apporter des adaptations à leur classe pour faciliter l'accès et la participation de l'élève ayant une déficience ou des difficultés d'apprentissage de façon générale;
- apporter des adaptations à leurs stratégies pédagogiques pour répondre aux besoins des enfants ayant une déficience ou des difficultés d'apprentissage de façon générale.

Les pratiques didactiques spécifiques peuvent être définies comme : « toutes méthodes d'éducation et d'enseignement adaptées aux besoins éducatifs particuliers/spécifiques des élèves ayant une déficience ou autres difficultés d'apprentissage.

Même si l'enseignant différencie ses méthodes d'enseignement pour pouvoir répondre à la diversité dans sa classe et pour faciliter l'apprentissage de tous ses élèves, il faut aussi qu'il réponde aux besoins qui sont spécifiquement liés à chaque déficience.

Par exemple :

- l'élève qui a une déficience visuelle ne peut pas lire ce que l'enseignant écrit au tableau ;
- l'élève qui a une déficience auditive ne peut pas entendre ce que dit l'enseignant.

Avant d'appliquer les méthodes proposées dans cette séquence, il est d'abord important que l'enseignant prenne le temps de bien identifier les difficultés que rencontre l'enfant et surtout de discuter avec celui-ci pour découvrir ses besoins réels. Il arrive des fois que l'enfant lui-même connaisse mieux ce dont il a besoin.

Par exemple : l'élève ayant une déficience visuelle doit être placée tout près du tableau s'il ne peut pas voir de loin. Par contre un enfant qui ne voit pas de près sera plutôt placé loin du tableau. L'enfant lui-même peut bien indiquer l'endroit qui lui convient le mieux.

L'enseignant doit faire preuve d'imagination et d'initiative pour adapter ses méthodes, ses stratégies d'apprentissage et ses supports didactiques afin d'amener tous les apprenants de sa classe vers de nouveaux savoirs, savoirs être et savoir-faire.

Il est certain qu'au début, cela demande un travail important, mais au fil du temps, l'enseignant va développer une banque d'activités variées qu'il pourra partager aussi avec ses collègues.

4.1 Les pratiques didactiques spécifiques pour les élèves ayant une déficience physique

- Chercher avec l'enfant la meilleure place pour qu'il puisse facilement entrer / sortir. Il faut s'assurer qu'il y a des passages suffisamment larges dans la classe pour ses déplacements.



- Si l'enfant est assis dans une chaise roulante, s'assurer qu'il a aussi une table de travail convenable et non isolée des autres.

- Etre attentif à l'installation de l'élève à sa table de travail et à la position de son corps.

- En cas de besoin, prévoir une chaise adaptée.

- S'assurer que l'enfant peut facilement entrer / sortir de la classe. Si nécessaire prévoir une rampe à l'entrée de la classe, en utilisant le cas échéant des planches.

Photo : Table pour fauteuil roulant

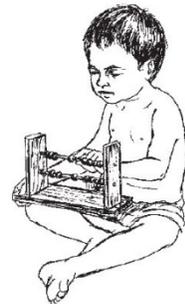
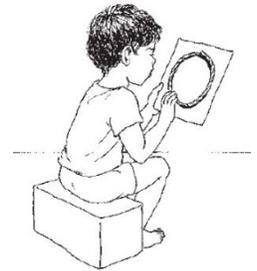
- Mettre à la disposition de l'élève, des outils adaptés ou modifiés : adapter le support d'écriture, l'outil scripteur, le mode d'écriture à ses capacités (cursive ou script), grossir le manche du crayon pour qu'il arrive à mieux l'agripper, faciliter l'accès au tableau, etc.



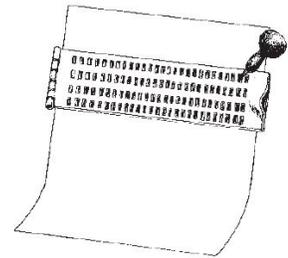
Photo : Tableau blanc pivotant

4.2 Les pratiques didactiques spécifiques pour les enfants ayant une déficience visuelle

- Interroger l'enfant pour savoir l'endroit d'où il voit mieux au tableau.
- Explorer la classe et l'école avec l'enfant pour qu'il puisse s'orienter.
- Ne jamais changer la disposition de la classe sans prévenir l'enfant.
- S'assurer que la craie utilisée est bien visible et que la lumière ne fait pas des reflets sur le tableau. L'utilisation des craies de couleur lisible est recommandée.
- Ecarter l'enfant de la fenêtre si ses yeux sont sensibles à la lumière et lui permettre de porter un chapeau à visière pour protéger ses yeux en cas de besoin.
- Utiliser une grosse écriture au tableau ou des aides visuelles.
- Espacer suffisamment les lignes, laisser un espace avant et après la ponctuation.
- Lire à haute voix ce qui est écrit au tableau.
- Laisser l'enfant s'approcher du tableau ou des aides pédagogiques pour mieux voir.
- Oraliser au maximum les consignes de travail.
- Permettre si possible à l'enfant de donner des réponses orales au lieu d'écrire.
- Mettre à la disposition de l'enfant des supports didactiques pour qu'il puisse mieux suivre la leçon : objets concrets, matériels imprimés en gros caractères, images agrandies, objets en relief, maquettes...
- Donner des feuilles avec des lignes plus épaisses au cas où l'élève a du mal à voir les lignes sur les feuilles réservées à l'écriture.
- Utiliser la manipulation d'objets dans les leçons par l'enfant.

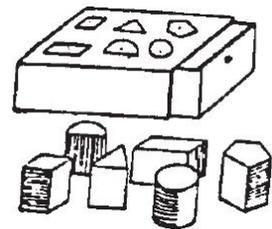


- Appeler les enfants par leur nom au cours des discussions de classe, afin que l'élève sache qui parle.
- Éviter d'exiger une trop grande précision des mesures et des tracés géométriques en raison de ses limites visuelles (impossibilité à percevoir les millimètres par exemple).
- Mettre si possible à la disposition de l'élève aveugle des textes et des informations nécessaires aux apprentissages en braille.
- Employer un vocabulaire spatial précis afin de faciliter le repérage. Exemple : à gauche du tableau plutôt que de dire « là-bas » qui a peu de sens pour lui. Utiliser ce vocabulaire pour décrire des visualisations comme des dessins, schémas, etc.
- Mettre à la disposition de l'élève déficient visuel, un matériel spécialisé pour les mathématiques.



Tablette braille et poinçon

Exemples : cubarithme, cubes, ensemble géométrique spécialisé, tablette braille et poinçon. En géométrie, présenter les figures dans leur forme matérielle et permettre à l'élève déficient visuel de les toucher afin qu'il puisse s'en faire une représentation spatiale.



4.2.1 Les méthodes de déplacement

Pour l'autonomie de l'enfant déficient visuel, l'acquisition des compétences de la vie courante sont indispensables car elles lui permettent d'apprendre à se déplacer (mobilité/orientation), s'habiller, aller aux toilettes, faire la cuisine, laver les habits, etc.

La mobilité/orientation est la technique centrale qui permet à l'enfant non-voyant de devenir autonome et indépendant dans ses activités quotidiennes.

La **mobilité** est l'habileté de se déplacer dans l'environnement d'un point à un autre en toute sécurité.

L'**orientation** est l'habileté pour une personne de localiser sa position physique en relation avec les objets dans l'environnement.

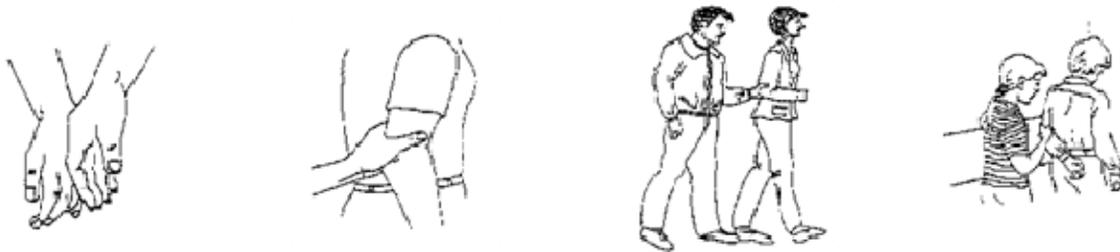
La formation en mobilité/locomotion et orientation est essentielle pour des élèves ayant une déficience visuelle profonde (aveugles) et l'on devrait l'intégrer dans leur programme d'études. Le but de la formation en mobilité et orientation est de leur apprendre à se déplacer sans risque et à mieux comprendre leur entourage. La formation en mobilité et en orientation rend les élèves plus indépendants.

Au Burkina Faso, les enseignants de l'UN-ABPAM sont formés au comment apprendre aux élèves aveugles, la mobilité et l'orientation. Cette thématique est intégrée dans le programme d'enseignement des classes transitoires d'inclusion scolaire où les enfants reçoivent des compétences sur l'autonomisation, une année dans une classe dite d'observation, ensuite du CP1 au CE1 avant l'inclusion des élèves au CE2.

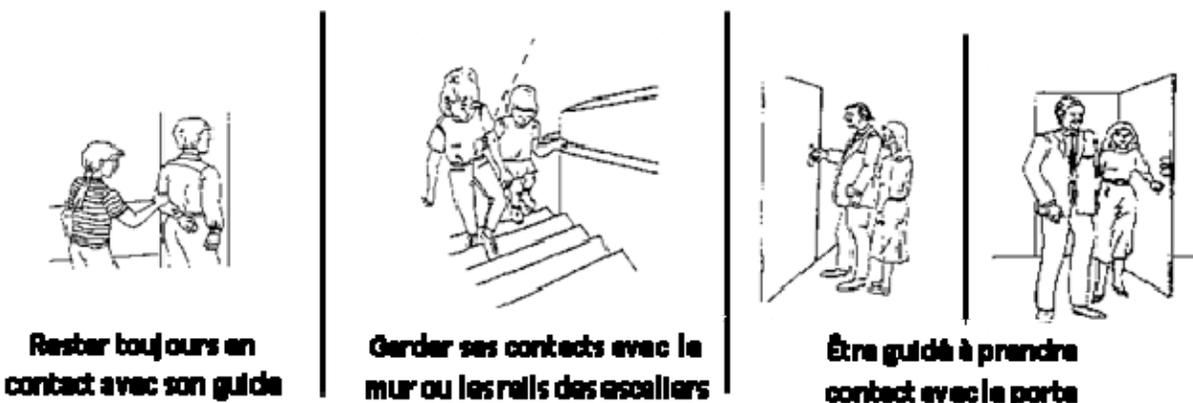
Une personne non-voyante peut se déplacer sans trop de risque avec un guide voyant ou avec une canne (simple, avec roulette ou sonore) :

- **Avec un guide voyant**

Démonstration avec un guide voyant : guider par le contact des mains, le bras et la parole.



Lors des passages étroits, la personne non-voyante doit...



Rester toujours en contact avec son guide

Garder ses contacts avec le mur ou les rails des escaliers

Être guidé à prendre contact avec la porte

Lorsque vous guidez une personne aveugle, il suffit de lui offrir votre bras pour qu'elle puisse le tenir. Surtout ne poussez ni ne tirez jamais la personne.

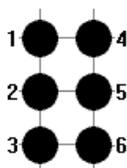
Avec une canne

La canne est une aide technique individuelle qui doit être adaptée à la taille de l'utilisateur (niveau du sternum). L'apprentissage de l'utilisation de la canne doit se faire dans un espace précis. La canne est utilisée en cas d'absence d'un guide voyant.



4.2.2 L'écriture en Braille

Le Braille est un système d'écriture tactile qui a été développée par Louis Braille en 1829 à Paris. Dans l'écriture Braille, chaque caractère est formé par 1 à 6 points sur deux colonnes, en relief.



Par exemple, la lettre « C » se représente par les deux points supérieurs, soit la combinaison des points 1 et 4.

La 1^{ère} série (a-j) utilise les 4 points supérieurs du é : 1-2-4-5.

A	b	c	d	e	f	g	h	i	J

La 2e série (k-t) est l'exacte reproduction de la première à laquelle s'ajoute le point 3.

K	l	m	n	o	p	q	r	s	T

La 3e série (u-ù) ajoute les points 3-6 à la première.

U	v	x	y	z	ç	é	à	è	U

La 4e série (â-w) – remarque : la place inhabituelle du w - ajoute à cette première série-clé, le point 6.

A	ê	î	ô	û	ë	ï	ü	œ	W

La ponctuation, 5e série, est la reproduction de la première, descendue d'un cran : points 2-3-5-6.

,	;	:	.	?	!	"	(*)

Exemple :

É D U C A T I O N I N C L U S I V E

4.3 Les pratiques didactiques spécifiques pour des élèves ayant une déficience auditive.

- L'enfant doit être assis si possible, à côté de l'enseignant. L'enseignant doit donc se placer face à l'enfant, à faible distance.
- Éliminer tout ce qui peut gêner la transmission du message : la main à la bouche, le crayon à la bouche, la moustache ou la barbe, le visage derrière le livre,...
- Essayer de réduire si possible les bruits de la classe.
- Eviter de parler en écrivant au tableau.
- S'assurer de la bonne visibilité du visage de celui qui parle afin de permettre à l'enfant de mieux voir et comprendre l'expression faciale.

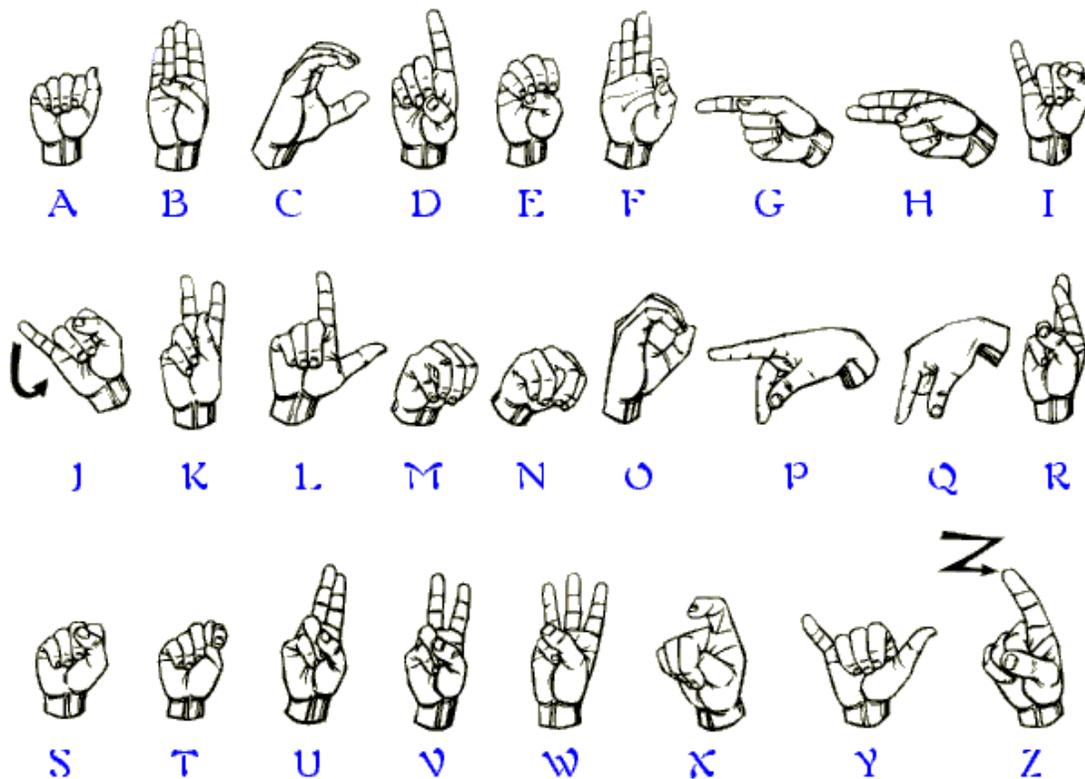
- Utiliser des mots et des phrases simples, ainsi que des gestes ou des images pour aider l'enfant à comprendre ce que vous dites. Vous pouvez aussi écrire le message.
- Attirer l'attention de l'élève avant de lui parler : tapoter sur son épaule ou taper sur sa table.
- Parler naturellement : pas trop rapidement, ni trop lentement, articuler clairement. Il n'est pas nécessaire de crier.
- Restituer les interventions des autres élèves qui sont hors du champ visuel de l'élève déficient auditif.
- Mettre à la disposition des élèves des supports visuels comme compléments d'informations : illustration, schéma, tableau, graphique, croquis et écrit.
- Faire travailler l'enfant en binôme avec un élève entendant. Ce camarade peut l'aider en répétant vos consignes.
- Vérifier avec l'élève qu'il comprend ce qu'on attend de lui.
- Si l'on a prescrit à l'enfant un appareil auditif, s'assurer qu'il le porte, que l'appareil est allumé et que les piles sont bonnes.
- Dans les situations de groupe, lorsque tout le monde parle en même temps, l'enfant souffrant d'une déficience auditive peut rencontrer des difficultés. L'enseignant peut alors lui donner directement des consignes personnalisées.
- En cas de difficultés d'expression de l'enfant, prendre le temps d'écouter ce qu'il essaye de dire. Aidez-le à utiliser les mots et la syntaxe qui conviennent encouragez-le à parler.
- Si possible faire venir à l'école un interprète en langue des signes. Des adultes sourds peuvent participer bénévolement à la classe pour aider l'enfant sourd et pour faciliter la communication entre l'enfant, l'enseignant, le professeur et les autres élèves.
- Essayer de vous assurer que l'élève sourd reçoit la transcription des leçons, par votre intermédiaire ou celui de ses pairs.

4.3.1 Les méthodes de communication

Il existe différentes méthodes de communication qui permettent aux élèves ayant une déficience auditive de capter les messages. Souvent, ces méthodes sont maîtrisées par les éducateurs spécialisés. Les méthodes les plus connues sont:

- **L'alphabet signé (dactylogogie)**

La dactylogogie est un alphabet réalisé manuellement. La dactylogogie a donc pour référence la langue écrite et non la langue parlée. Elle s'utilise aussi bien en complément du langage oral que du langage gestuel, pour épeler les noms propres, les



mots nouveaux ou les mots techniques. Son utilisation suppose que les interlocuteurs en présence aient déjà acquis la lecture.

- **La langue des signes**

La langue des signes est un langage mimique. Ce langage repose sur un certain nombre de procédés qui permettent d'exprimer par un geste défini les objets de la nature, les actions, les sentiments, etc.

La langue des signes diffère d'un pays à l'autre, et d'une région à une autre. Au Burkina Faso, on peut trouver dans les communautés, différents signes utilisés pour les mêmes mots. Dans les écoles spécialisées, on utilise soit la langue des signes d'origine française ou d'origine américaine, à laquelle des signes locaux ont été ajoutés.

- **La lecture labiale (lecture sur les lèvres)**

Cette méthode de communication recourt à des techniques moins complexes. Il s'agit pour l'enfant ayant une déficience auditive de regarder et d'associer aux formes successives des lèvres, le sens des mots et expressions correspondantes. La lecture sur les lèvres, cependant, n'est pas un instrument qui remplace l'audition. Les mouvements visibles ne correspondent qu'à une partie de ce qui est nécessaire à la production de la parole. La lecture labiale ne peut donner que des indications fragmentaires sur le contenu d'une conversation.

4.3.2 Professionnels dans ce domaine

En plus de l'éducateur spécialisé, l'enfant ayant une déficience auditive peut avoir recours à l'assistance d'autres professionnels comme :

- L'audioprothésiste : pour la mise en place des appareils auditifs et leur contrôle ;
- L'orthophoniste : pour la réhabilitation du langage oral, l'interprétation en langue de signes et en français oral.

Actuellement, ces spécialistes ne sont pas nombreux dans notre pays.

4.4 Les pratiques didactiques spécifiques pour les enfants ayant une déficience intellectuelle

- Eviter toute source de distraction et enlever de la classe tout ce qui est inutile et pourrait déconcentrer l'enfant. S'assurer qu'il n'y a rien d'inutile sur les tables.
- Pour les élèves qui ont tendance à courir partout, essayer de les asseoir à côté du mur ou à côté des grands élèves. Donnez-leur des tâches qui leur permettent de se déplacer, sans que leur déplacement soit une source de désordre (distribuer des feuilles, des cahiers ou autre matériel, etc.).
- Montrer à l'enfant ce que vous voulez qu'il fasse, plutôt que de simplement le lui dire.

- Utiliser des mots simples quand vous donnez des consignes et assurez-vous que l'enfant a bien compris.
- Utiliser des objets que l'enfant peut toucher et manipuler plutôt que de le faire toujours travailler avec un crayon et du papier.
- concrétiser les leçons en utilisant des objets ou en les illustrant par des dessins, des images, etc.
- Faire une activité à la fois et jusqu'au bout. Faire clairement comprendre à l'enfant quand une activité se termine et quand une autre commence.
- Décomposer la tâche en petites étapes ou en objectifs pédagogiques. Faire réaliser par l'enfant ce qu'il sait faire, avant de passer à une étape plus difficile. Revenir à une étape plus facile, si l'enfant rencontre des difficultés.
Par exemple, quand il s'agit d'apprendre à dessiner un cercle : l'enfant peut colorer l'intérieur de la figure ; puis, passer à l'étape consistant à relier des points pour former une figure ; puis, copier des figures à partir d'un modèle et ainsi de suite.
- Encourager et féliciter vivement l'enfant quand il réussit.
- Essayer de recruter un bénévole si possible qui viendra en classe certains jours pour fournir une aide personnalisée à l'enfant. Vous pouvez aussi demander à ce bénévole de travailler avec le reste de la classe, afin que vous puissiez travailler avec l'enfant. Trouver le temps de travailler avec l'enfant d'une manière personnalisée, même si ce n'est que pour de courts moments – par exemple, quand les autres enfants sont occupés à d'autres tâches.
- Trouver de nouveaux moyens pour l'aider à exprimer ses difficultés, peurs et frustrations.

SEQUENCE 5 : LE PROJET EDUCATIF INDIVIDUEL (PEI)

A la fin de cette séquence, les enseignants seront capables de/d' :

- élaborer un PEI;
- comprendre la nécessité de la mise en œuvre du PEI.

5.1 Qu'est-ce que le projet éducatif individuel (PEI) ?

Le Projet Educatif Individuel est un outil qui aide l'enseignant à individualiser ses approches et méthodes utilisées, pour que chaque élève puisse progresser dans son apprentissage et son inclusion scolaire. Il contient des actions concrètes à mettre en œuvre par l'enseignant, le directeur, les parents, ou les autres personnes concernées, dans une durée limitée, pour faciliter l'apprentissage et la participation de l'élève.

Cette équipe pluridisciplinaire évalue en principe les capacités et les difficultés de l'enfant et établit les actions de prise en charge de cet enfant.

Le Projet Educatif Individuel :

- doit servir à faire progresser l'élève qui rencontre des difficultés dans ses apprentissages scolaires en tenant compte de ses besoins individuels ;
- doit guider les enseignants et autres personnes concernées (les parents) sur comment aider l'enfant dans ses apprentissages ;
- doit mettre l'accent sur les besoins prioritaires, pour lesquels il y aura des adaptations et modifications nécessaires ;
- doit être stimulant et dynamisant pour l'élève, pour sa famille et pour les enseignants ;
- doit s'appuyer sur l'idée que tout le monde peut progresser pour relancer le désir d'apprendre en restaurant le sentiment de compétence ;
- doit être individualisé et centré sur l'enfant.

Le PEI est un document de travail, qui doit être accessible et compréhensible par toutes les personnes concernées.

Le PEI ne doit pas apparaître comme une contrainte administrative.

5.2 L'élaboration du PEI ?

Qui élabore le PEI ?

En principe, le PEI est un outil élaboré par une équipe multidisciplinaire. Cette équipe est constituée par l'enseignant concerné, son directeur, l'élève lui-même, ses parents, les assistants sociaux, les psychologues, les médecins, etc.

En cas d'absence de spécialistes, l'enseignant peut élaborer le PEI en collaboration avec l'élève, ses parents, le directeur de l'école et le cas échéant, il peut le faire seul.

Comment élabore-t-on le PEI?

Les composantes du projet individuel sont :

- ✓ Educatives, axées sur l'autonomie dans la vie quotidienne, la socialisation, le développement de la communication, l'éveil sur un plan cognitif. Cette composante permettra d'estimer les capacités d'apprentissage.
- ✓ Thérapeutiques ou soignantes, avec une surveillance médicale Spécialisée, avec des prises en charge en kinésithérapie, psychomotricité, orthophonie et ergothérapie.
- ✓ Pédagogiques, axées sur les stratégies de mise en place des acquisitions scolaires.
- ✓ Familiales, car les parents assurent le suivi rapproché de l'enfant à la maison. Dans ce sens ils peuvent fournir aux enseignants les informations utiles pour sa prise en charge.

❖ Contenu du PEI

Le PEI doit :

- ✓ rappeler brièvement la situation de l'enfant en indiquant ses points forts ainsi que ceux à améliorer (les traduire sous forme de difficultés) ;
- ✓ fixer les objectifs de l'inclusion scolaire ;
- ✓ indiquer les activités à réaliser y compris les éventuels aménagements à apporter pour la réussite de sa la scolarité ;
- ✓ indiquer les partenaires impliqués dans la prise en charge de l'enfant et leur rôle précis (d'ordre médical ou paramédical, familial, social...) ;

⇒ Etape 1 : Description des difficultés ou des points faibles de l'enfant

La première étape dans l'élaboration d'un PEI est de décrire les difficultés que l'enfant rencontre de manière détaillée de sorte à ce qu'il soit aisé de formuler des activités réalisables. Il est important que la description de la difficulté rencontrée par l'enfant soit formulée de manière à ce que toutes les autres personnes impliquées puissent en avoir la même compréhension.

Exemples :

- *L'élève a des difficultés à disposer les chiffres lors d'une soustraction ce qui fait qu'il n'arrive pas à faire les soustractions correctement.*
- *L'élève a des difficultés pour voir ce qui est écrit au tableau.*

⇒ **Etape 2 : Formulation des activités à mettre en œuvre**

Une fois que la difficulté a été identifiée, l'enseignant (ou l'équipe multidisciplinaire) va chercher des actions à mener en vue de solutionner la difficulté constatée chez l'enfant. Voici quelques questions qui peuvent aider dans la recherche des activités à mettre en œuvre :

- Est-ce que l'enfant peut être aidé en utilisant des matériels adaptés ?
Exemple : bouchons, dessins, gros écriture, objets concrets, ...
- Quelles méthodes d'apprentissage on peut changer pour que l'élève puisse suivre ?
Exemple : travail individuelle, groupe, exercices visuels, ...
- Est-ce qu'on doit changer quelque chose dans l'environnement, dans la classe ?
Exemple : changer l'enfant de place ? Améliorer l'accessibilité de la classe ?

Il est très important de formuler des actions qui sont réalisables en utilisant les ressources et les capacités auxquelles on a accès.

Exemple :

- *Vérifier s'il y a une meilleure place pour l'enfant dans la classe, en parlant avec l'élève lui-même*
- *Donner une aide visuelle pour bien disposer les chiffres*
- *Conseiller les parents d'organiser une visite médicale*

⇒ **Etape 3 : Déterminer qui et quand**

Pour mettre en œuvre les actions, on peut faire appel à toutes les personnes qui sont impliquées dans l'éducation de l'enfant. Il est important que les activités soient liées avec les personnes correctes, c'est-à-dire, en lien avec leurs responsabilités et leurs compétences. Pour chaque action à mettre en œuvre, il faut fixer une date limite à laquelle l'action devra être réalisée.

⇒ **Etape 5 : Suivi et évaluation**

Le PEI doit être revu et réajusté régulièrement en fonction de l'évolution de l'enfant. Si on constate que la difficulté reste présente, il faut donc chercher d'autres actions à mettre en œuvre.

CANEVAS D'ELABORATION D'UN PROJET EDUCATIF INDIVIDUEL

I. IDENTIFICATION

A. LOCALITE

DREBA:-----
 DPEBA : ----- CEB : -----
 Ecole : ----- Classe : -----

B. ELEVE :

Nom : ----- Prénom (s) : -----
 Date de naissance: ----- Sexe : -----
 Nom et prénom du père:----- profession : -----
 Nom et prénom de la mère:----- profession : -----
 Nom du tuteur : -----profession : -----
 Ville/ secteur/ village: -----
 Orphelin : Abandonné :

II. PRESENTATION DE L'ELEVE

Type de déficience : -----
 Description détaillée de la déficience : -----

III. DESCRIPTION DU PROJET

COMPOSANTES	Points forts	points à améliorer	Objectifs visés	Activités	Qui?	Quand?
PEDAGOGIQUE						
EDUCATIVE						
THERAPEUTIQUE (SANITAIRE)						
FAMILIALE						

Observations éventuelles : -----

-----, le ----- 20--

Titulaire de la classe

Pour l'équipe éducative, le Directeur

Nom et signature du maître

Nom, prénom et signature du Directeur

Visa du Chef de circonscription d'Education de Base

Nom, prénom et signature de l'Inspecteur

Ali est en classe du CE1, il est distractif, il n'arrive donc pas à se concentrer en calcul surtout en ce qui concerne les opérations.

Composantes	Points forts	Points à améliorer ou difficultés	Objectifs	Activités	Qui ?	Quand ?	Suivi	Observations												
Pédagogique	Ali aime dessiner	Ali n'arrive pas à disposer correctement les chiffres, ce qui fait qu'il n'arrive donc pas à effectuer les opérations	Amener Ali à effectuer correctement les opérations	Passer un temps avec Ali pour vérifier qu'il a bien compris les concepts « unités », « dizaines » et « centaines ».	l'enseignant	leçon math suivante	Donner des exercices de maison	Lui affecter un tuteur en appui (élève)												
		Ex : soustraction :		Prévoir des cadres vides qu'Ali peut utiliser pour faire les exercices de soustractions <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>C</td> <td>D</td> <td>U</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	C	D	U										l'enseignant	leçon math suivante	Après la leçon	
C	D	U																		
Educative	Ali a des amis	Ali ne peut pas rester tranquille	Réduire l'Instabilité de Ali	Placer Ali au milieu de deux élèves qui aiment bien Ali	l'enseignant , les 2 amis de Ali	Pendant les leçons														
				Avoir une attention particulière pour Ali, l'encourager à	l'enseignant , les 2 amis de Ali	Pendant les leçons														

				rester à sa place				
Thérapeutique (sanitaire)	Ali suit un traitement médical	Ali fait parfois des crises	Soutenir Ali dans ses crises	Prévenir les parents et son infirmier en cas de crises sévères	L'enseignant, l'infirmier, les parents de Ali, les camarades de classe et de l'école	En classe dans la cour de l'école sur le chemin de la maison		
				Vérifier la prise régulière des produits prescrits à Ali	Les parents de Ali L'infirmier	La nuit avant de se coucher Pendant les visites médicales		
Familiale	Ali est aimé par ses parents	Ali est parfois isolé à la maison	Sensibiliser les parents à veiller à l'épanouissement familial de Ali	intégrer Ali dans les activités qu'il peut réaliser	Les parents	Lors de petits travaux	Echanger avec Ali pour savoir ce qu'il fait à la maison avec sa famille	Convoquer parfois ses parents pour en savoir d'avantage

SEQUENCE 6 : PLANNIFICATION DE LA LECON

A la fin de cette séquence, les enseignants seront capables de :

- planifier une leçon « inclusive » en prenant en compte la différenciation de l'enseignement, le PEI, etc.

Le plan d'une leçon est un guide pour l'enseignant. C'est un calendrier d'instructions qui est organisé selon des objectifs. Il est important que les objectifs soient très clairs, pour faciliter la vérification du degré d'acquisition des apprentissages des élèves.

Les leçons bien planifiées favorisent une bonne continuité et la progression cohérente dans les apprentissages.

Chaque leçon doit être bien planifiée par l'enseignant avant d'être dispensée. C'est une bonne préparation de la leçon qui permettra à l'enseignant de garantir la participation active de chaque élève et de s'assurer de la prise en compte de ses besoins réels. En plus des prescriptions pédagogiques actuelles, l'enseignant doit tenir compte des pratiques pédagogiques inclusives apprises durant la formation en EI (différenciation l'enseignement, tutorat, méthodes actives, PEI, besoins spécifiques,...).

Voici une liste des éléments qui doivent figurer dans le plan d'une leçon :

- **La matière** qui précise la discipline sur laquelle l'enseignant veut intervenir
Exemple : étude du milieu, mathématique, français, dessin,...
- **Le titre** qui est la partie qui annonce l'objet de la leçon
Exemples : addition avec retenue, la poule, ma région, ...
- Le **niveau de la classe** (CP – CE1 – CE2 – CM2 - ...)
- **Les prérequis** : l'enseignant doit se demander ce que les élèves savent déjà sur la leçon.
- **Le ou les objectif (s) spécifique (s)** qui doivent être clairement précisés afin de vérifier la compréhension de la leçon par les apprenants.
Exemple : à la fin de la séance les élèves doivent être capables de nommer les différentes parties du corps humain.
- **La méthodologie** :
 - Quelles méthodes d'enseignement l'enseignant va-t-il utiliser ?
L'enseignant doit utiliser une variation des méthodes actives et participatives pour pouvoir faciliter l'apprentissage de chaque élève (cf. Intelligences multiples) en donnant l'attention à la manière dont il présente sa matière.

- Quelles activités vont faire les élèves ? Est-ce que chaque élève pourra-t-il participer à toutes les activités ?

Les activités (exercices) que les élèves vont faire doivent aussi être variées pour répondre aux besoins différents. Il est donc important de bien préparer des activités qui prennent en compte les besoins spécifiques des élèves ayant des déficiences afin de faciliter la participation active de chacun. Il est aussi nécessaire de prévoir différentes activités (cf. différenciation du contenu) adaptés aux besoins des élèves.

- Comment l'enseignant va-t-il disposer la classe ?

Est-ce que les élèves vont se placer en petits groupes autour des tables, ou est-ce que les élèves seront assis dans un « u ». Est-ce que la leçon se déroulera en dehors de la classe ? Dans la disposition de la classe, l'enseignant doit veiller à ce que chaque élève puisse facilement accéder à sa place.

- **Le matériel didactique** : L'enseignant note tout le matériel dont il aura besoin durant la leçon, et doit aussi s'assurer que ce matériel sera disponible. L'enseignant doit s'assurer de prévoir du matériel didactique qui va permettre à tous les élèves de comprendre la leçon. Il doit prévoir des images, des objets concrets, et adapter le matériel selon les besoins spécifiques des élèves ayant une déficience.
Exemple : Objets concrets que les élèves peuvent manipuler, un texte en gros caractère pour l'élève malvoyant, des dessins qui illustrent la leçon pour l'élève ayant une déficience intellectuelle ou auditive ...

L'enseignant doit être créatif dans la recherche du matériel didactique. Il peut utiliser du matériel qu'on peut trouver dans le milieu.

Exemple : des cordes, du sable, des feuilles, des bâchettes, des boîtes, des bouchons, des capsules...

- La **durée** : L'enseignant doit indiquer combien de temps va prendre la séance et quelle sera la durée de chaque activité. Cela lui permettra de prévoir le temps supplémentaire (tiers temps) à accorder à certains enfants en cas de besoins.
- **L'évaluation** doit décrire la manière dont l'enseignant va vérifier ce qui a été appris. *Il est important de différencier les méthodes d'évaluation et de faire des adaptations en fonction des besoins des élèves.*

CONCLUSION

L'éducation est à la fois un droit et une nécessité individuelle et collective. Le Burkina Faso s'est engagé à faire de ce droit une réalité par la quête d'une éducation de qualité pour tous.

L'éducation dite spéciale a marqué d'importants progrès dans la prise en compte des ESH longtemps exclus dans notre système éducatif. Toutefois elle présente des limites objectives dans la perspective d'une véritable inclusion scolaire des enfants. En effet, l'éducation doit être à la fois une préparation à la vie, et une vie. Dans ce sens, la meilleure formation pour la vie revient alors nécessairement à une formation par la vie, l'individu baignant dans ce cas, dans la réalité sociale.

L'école inclusive permet de réaliser cet objectif, car elle permet non seulement de prendre en compte les différentes déficiences, physiques, visuelles, auditives et mentales des apprenants, mais aussi de réaliser une connaissance réciproque entre les enfants, condition nécessaire à l'acceptation de soi, d'autrui, et de l'entraide mutuel. Si l'éducation pour l'inclusion est la voie de l'avenir, les conditions de mise en œuvre de ses principes directeurs commandent une mobilisation de l'ensemble de la communauté, l'engagement du politique, l'implication de la société civile, l'adaptation / la modification des curricula, la refonte du système éducatif pour tenir compte des besoins éducatifs spécifiques de tous.

Pour cela, en tant qu'acteur de la communauté éducative, nous devons nous rappeler, en permanence et en tout lieu, que notre responsabilité, plus que celle de tout autre, est engagée pour que **tout Homme** accède à l'éducation, pour qu'il n'existe plus qu'une seule et même école pour tous les enfants. Etre encadrés efficacement par les enseignants, être considérés comme des personnes humaines ayant seulement des besoins spécifiques sur certains aspects de leur formation et de leur vie, être acceptés par les autres enfants et grandir parmi eux, être soutenus et encouragés par les familles, telles sont les principales attentes des enfants à besoins éducatifs spéciaux et tels sont les enjeux de l'inclusion scolaire.

Pour que ces défis soient relevés, il faut informer et former les professionnels de l'éducation, éclairer et sensibiliser les acteurs et partenaires, sur les possibilités des enfants déficients physiques, visuels, auditifs et mentaux, encourager les autorités dans la prise de décision et la mise en œuvre de dispositifs facilitant l'accès, le maintien et la réussite de ces enfants à l'école.

Ce sera là, pensons-nous, notre contribution à la construction de la paix et de la dignité humaine : « *Nous sommes égaux parce que nous sommes différents.* »

BIBLIOGRAPHIE

- **Disability Action Council & Thomas P.** (2003) *Inclusive Education training in Cambodia*. Cambodia: DAC.
- **Handicap International TOGO** (2011), *Formation en éducation inclusive avec un accent particulier sur l'accueil d'enfants handicapés en classe ordinaire*.
- **Handicap International Burundi** (2011), *Inclure des enfants handicapés à l'école ordinaire au Burundi : conseils pratiques*.
- **International Network on the Disability Creation Process – INDCP**, <http://www.ripph.qc.ca>.
- **Manuel de formation généraliste en éducation inclusive des personnels d'éducation du Burkina Faso - édition avril 2009**.
- **Manuel de formation des enseignants en éducation inclusive du Niger - édition juin 2012**.
- **Niemann S., Greenstein D., David D.** (2000) *Helping children who are blind: Family and community support for children with vision problems*. California: The Hesperian Foundation.
- **Niemann S., Greenstein D., David D.** (2004) *Helping children who are deaf: Family and community support for children who do not hear well*. California: The Hesperian Foundation.
- **Recueil d'instruments juridiques de l'éducation de base (édition 2010)**
- **Stubbs, S.** (2008) *Inclusive Education: Where there are few resources*. Norway: Atlas Alliance
- **UNESCO** (2004) *Embracing diversity: Toolkit for creating inclusive, learning-friendly environments*. Bangkok: Unesco Bangkok.
- **UNESCO** (2003) *Comprendre les besoins des enfants dans les classes intégratrices et y répondre - un guide pour les enseignants*. Paris : UNESCO.
- **UNESCO** (2005) *Changer les méthodes d'enseignement: La différenciation des programmes comme solution à la diversité des élèves*. Paris : UNESCO.
- **UNESCO** (2009) *Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation*. Paris: UNESCO.
- **Werner D.** (1991), *L'enfant handicapé au village*, guide à l'usage des agents de santé, des agents de réadaptation et des familles.



ANNEXES

FICHES SUR LES TROUBLES DES APPRENTISSAGES⁶

Objectif

Apporter un éclairage aux éducateurs spécialisés, aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires sur les différents troubles d'apprentissage rencontrés par certains élèves.

Le trouble d'un enfant a rarement une seule origine. La complexité du cerveau et de son fonctionnement oblige à explorer les différents domaines qui peuvent avoir une influence sur les apprentissages (psychologique, médical, instrumental, développement ...).

Il est donc important qu'il y ait un partenariat entre les familles, les enseignants, les psychologues scolaires, les médecins scolaires et les neuropsychologues pour évaluer les capacités des enfants dans les différents domaines et poser un diagnostic.

1. LA DYSLEXIE

Définition

Difficultés sévères et durables d'acquisition du langage écrit chez des enfants d'intelligence normale, sans troubles sensoriels, ni désordres affectifs graves.

Un retard « simple » d'apprentissage peut s'apparenter à des troubles dyslexiques.

Signaux d'alerte

Les erreurs de lecture ne sont pas spécifiques, par contre leur fréquence et surtout leur persistance sont caractérisées par :

- Une grande lenteur dans toutes les activités comprenant l'écrit (lecture et écriture) d'où impossibilité de traiter un devoir entier ;
- Une écriture peu lisible dans son contenu et sa forme (graphisme, orthographe et segmentation des mots ;
- Des difficultés d'organisation, besoin de repères ;
- Un problème pour se situer dans le temps, pour établir une chronologie ;
- Une fatigue;

⁶ Travail collectif réalisé sur l'initiative d'Olivier DELPLANCKE, IEN de la circonscription de Moutiers

- Un gêne par le bruit qui perturbe la concentration ;
- Des difficultés à lire, lenteur, erreurs, sonores, paralexie (tabac /table), erreurs visuelles (p/q...) ;
- Une orthographe très défaillante ;
- Des meilleures performances à l'oral. Compréhension supérieure lorsque l'énoncé est oralisé ;
- Des capacités d'apprentissage normales si on passe par une autre modalité que l'écrit.

Troubles associés possibles

Retard de langage et de parole:

- Troubles du retard (balayage, fixation, convergence, saccade, ...)
- Troubles de discrimination phonémique (ta/da...)
- Problème temporo-spatiaux (ordre séquentiel, se diriger sur un plan)
- Difficultés de latéralisation.
- Agitation, inattention, renoncement, indifférence...

Vers qui se tourner ?

- La psychologue scolaire pour connaître la marche à suivre en vue d'un diagnostic ;
- L'orthophoniste pour le bilan (prescription médicale) ;
- L'orthoptiste (idem).

Ce que l'on peut faire

Pour l'enseignant

Certaines mesures sont à mettre en place en classe sans tarder :

- Lire les consignes écrites ;
- Limiter la copie : donner plus de temps, l'aider à finir un travail écrit ;
- Aérer les documents, grossir les caractères ;
- Connaître précisément les difficultés de l'élève par son observation et s'appuyer sur les bilans et les échanges avec la famille pour envisager des réponses pédagogiques adaptées ;
- Ne pas hésiter à consulter les sites spécifiques (labo Cognisciences Grenoble, site de l'Apedys des 2 Savoie, site France- dyslexies.com, www.coridys.asso.fr ...), le BCU de juin 2001.

2. LA DYSORTHOGRAPHIE

Définition

Défaut d'assimilation important et durable des règles orthographiques (altération de l'écriture spontanée ou de l'écriture sous dictée.)

Ceci perturbe, dans des propositions variées, la conversion phono-graphique, la segmentation des composants de la phrase, l'application des conventions orthographiques (règles d'usage) et enfin l'orthographe grammaticale.

Il ne s'agit pas d'un trouble des apprentissages : en cas d'observation de signes d'alerte, se référer aux fiches concernant la dyslexie, la dyspraxie visuo-spatiale, les troubles de la mémoire, l'hyperactivité, les troubles dysexécutifs.

La dysorthographe semble aussi reliée à une absence de stratégie d'anticipation et de vérification.

Signes d'alerte

- Sauts de lettres ;
- Inversion de syllabes ;
- Mauvaise segmentation des mots.

Vers qui se tourner ?

Psychologue scolaire, orthophoniste pour un bilan ;

Le neuropsychologue pour un bilan complet.

3. LA DYSGRAPHIE

Définition

Troubles qui entraînent une lenteur importante dans la réalisation des productions graphiques et écrites ou une malformation des lettres.

Signaux d'alerte

Problèmes généraux de précision de la maladresse persistants après le CP ;

Mauvaise tenue persistante des outils (ciseaux, règles, crayon) ;

- Difficultés persistantes dans la reproduction des formes.
- Refus d'écrire ;
- Fatigue, crampes lors de l'écriture, poignet rigide ;
- Ecriture difficilement lisible : télescopages, tracé trop léger ou trop écrasé ;
- Geste tremblé ou mal maîtrisé, mauvaise dimensions, sens de la graphie ;

- Travail très peu soigné ; par la suite (collège) : souvent écriture scripte ;
- Lenteur et difficulté dans les exercices écrits ;
- Anxiété à l'approche de l'écriture.

Troubles associées

- Troubles de la motricité fine ;
- Difficultés praxique, Visio-attentionnelles ;
- Anxiété.

Vers qui se tourner ?

Le service de santé scolaire ;

Le neuropsychologue pour un bilan complet.

Ce qu'il faut faire

- Favoriser l'oral pour vérifier les connaissances (épeler, compter ...) ;
- Continuer l'entraînement graphique (séquences courtes) ;
- Valoriser la production orale, encourager ;
- Aider à la tenue du cahier de textes (tutorat).

Ce qu'il ne faut pas faire

- Donner des lignes en punition ;
- Culpabiliser l'enfant sur ses cahiers sales et brouillons ;
- Obliger l'élève à recommencer un travail écrit non-satisfaisant.

4. LA DYSCALCULIE

Définition

Difficultés à acquérir et à maîtriser les différentes connaissances et habiletés en mathématiques, que ce soit dans l'accès à la numération, dans l'apprentissage des opérations arithmétiques, la résolution de problèmes ou la géométrie.

Il s'agit d'un dysfonctionnement cognitif excluant tout trouble sensoriel et moteur, toute maladie neurologique et anomalie psychique chez un enfant d'intelligence normale.

Les signes d'alerte

- Difficultés à mémoriser et traiter des informations ;

- Trouble du langage sur certains concepts (différence, quantité, le tout et les parties, condition...);
- Difficulté à comprendre certaines formulations de problèmes ;
- Mauvaise organisation spatio-temporelle gênant la mise en place de la numération, des opérations mathématiques ;
- Mauvaise habileté motrice, problèmes de latéralité entraînant des difficultés dans les opérations géométriques (tracé, propriété et différenciation des figures géométriques) ;
- Retard dans l'acquisition des opérations mentales telles que décrites par Piaget (ex : conservation du nombre sériation ...);
- Difficulté dans la planification de la tâche (créer des images mentales), la mise en œuvre et le contrôle ;
- Difficulté (ou incapacité) à compter spontanément sur ses doigts.

Vers qui se tourner ?

- Le service de santé scolaire ;
- Le neuropsychologue pour un bilan complet.

Ce qu'il faut faire

Bien cerner les difficultés de l'enfant pour éviter de lui proposer des aides qui seront pour lui des entraves (ex : les activités visio-spatiales telles que compter sur ses doigts ou le tableau à double entrée, si une dyspraxie est associée).

5. LA DYSPHASIE

Définition

Trouble spécifique du développement de la parole et du langage entraînant l'échec d'une acquisition normale du langage réceptif et/ou expressif qui ne résulte pas d'une déficience intellectuelle, d'une déficience sensorielle, ni d'un désordre affectif grave.

Marque spécifiques de déviance :

1. Expression

- Troubles de l'élocution : peuvent être massifs ;
- Trouble de l'évocation : cherche ses mots, périphrases
- Langage non informatif : incapable de transmettre une information uniquement par la parole ;
- Syntaxe erronée : style télégraphique, difficulté de formulation ;
- Langage spontané réduit : évite de parler, de prendre la parole, réponses oui/non.

2- compréhension

Difficultés de compréhension : essentiellement des consignes verbales en cas d'absence de contexte, de support concret ;

Tous les enfants dysphasiques ont des problèmes d'apprentissage : les troubles dysphasiques évoluent généralement vers des troubles dyslexiques, dysorthographiques...

Troubles associés possibles

- Trouble d'abstraction ;
- Persévération orale, graphique, motrice, rigidité cognitive ;
- Trouble de la perception du temps : difficultés à séquencer ;
- Souvent difficultés praxiques : difficultés de perception spatiale (organisation gestuelle, graphisme) ;
- Problèmes de comportement en rapport avec les troubles de compréhension et d'adaptation à une nouvelle situation ;
- Difficultés sociales dues aux troubles du langage.

Forces et habiletés

- Désir de communiquer ;
- Motivation à apprendre ;
- Bonne réussite dans les tâches qui ne requièrent pas de langage (sauf si un trouble praxique est associé) ;
- Sens de l'observation aiguisée.

Vers qui se tourner ?

Le service de santé scolaire.

Si un enfant souffre d'un trouble sévère et persistant du développement du langage oral et qu'une prise en charge orthophonique mise en place depuis 1 ou 2 ans s'avère insuffisante, il convient de l'adresser à un Centre du langage. Solliciter la famille et la psychologue scolaire pour le montage du dossier ;

Le neuropsychologue pour un bilan complet.

Ce qu'il faut envisager à l'école

- Essayer de comprendre l'enfant, malgré ses difficultés de communication ;
- Ne pas culpabiliser la famille, l'enseignant ;

- Après le diagnostic, le Projet Educatif Individuel (PEI) permettra de préciser les attentes et les objectifs de travail de chacun des partenaires intervenants (enseignants, parents, soignants), de solliciter les aides indispensables (humaines, matérielles).
- Le choix d'outils pédagogiques appropriés pourra se faire sur les conseils des professionnels ou en consultant les sites spécialisés (www.coridys.asso.fr, www.dysphasie.ch...

Rééducations indispensables

Orthophonie, psychomotricité, psychothérapie

6. LA DYSPRAXIE/ DYSPRAXIE VISUO- SPATIALE

Un handicap fréquent invisible

Définition

Dyspraxie : défaut d'automatisation de la séquence gestuelle (de la bouche, des jambes, des mains et/ou des yeux).

Dyspraxie visuo- spatiale : (trouble visuo-practo-spacial) : défaut d'automatisation du geste + défaut de coordination visuo-motrice + défaut de construction composant de la spatialisation.

Signaux d'alerte

1. En classe

Sur les apprentissages :

- Dysorthographe sévère (écriture phonologique) ;
- Dysgraphie importante : manque de fluidité (écriture très pointue, lettres pas formées et pas sur les lignes, ratures très grande lenteur) ;
- Dyscalculie spatiale : n'aligne pas les chiffres, pas de représentation spatiale, pas d'image mentale.

Dans la vie scolaire :

- Mauvaise organisation du cahier de texte ;
- Problème de recopie : textes et schémas ;
- Il se cogne souvent et tombe ;
- Il ne se repère pas dans les locaux ;
- Il demande souvent l'heure (ne peut pas lire une montre à aiguilles) ;

- Il ne sait pas utiliser une règle.

Tous les troubles ne sont pas à intensité égale, ils ne sont pas tous présents. Souvent on trouve une association dysorthographe avec dyscalculie spatiale, on parle alors de trouble visuo-spatial.

2. A la maison

- Quand l'enfant est petit, il ne cherche pas le papier et les crayons ;
- Il est nul en jeux de ballons, vélo, jeux d'apprentissages ;
- Il ne sait pas ranger ;
- Il n'a pas de repère dans le temps et dans l'espace ...

Vers qui se tourner ?

Psychologue scolaire, service de santé scolaire : le repérage est possible dès la maternelle, après une phase de remédiation.

Le neuropsychologue pour un bilan complet.

Ce qu'il faut faire en classe

Accepter le « handicap » à la maison comme à l'école.

- Garder les cahiers aux lignes larges ;
- Garder les repères spatiaux (gommettes, points) ;
- Soulager la production écrite (passer par l'oral et les photocopies) ;
- Verbaliser le plus souvent possible (par exemple, donner une définition à la place d'un dessin) ;
- L'enfant parle en travaillant : ne pas lui dire de se taire mais lui apprendre à chuchoter (mode de compensation à préserver) ;
- La dictée : passer aussi par le verbal (épeler) ;
- Le plus difficile pour eux : géométrie, dictée, les langues
- Apprentissage de l'ordinateur et logiciels spécifiques en géométrie, par exemple ;
- Au collège : favoriser les langues.

Ce qu'il ne faut pas faire en classe comme à la maison

- Nier l'échec
- Culpabiliser l'enfant (le traiter de paresseux, lui dire que c'est de sa faute...);
- Le mettre face à son échec systématiquement ;
- Le forcer à faire ce qu'il ne peut pas faire et ne pourra jamais faire.

Où seront-ils envoyés après diagnostic ?

Rééducation orthoptique.

Psychomotricité et/ou ergothérapie

Ce sont des enfants qui arrivent au bac. L'écriture s'améliore avec le temps. Prendre en compte la grande fatigabilité de ces enfants. Ils ne sont pas paresseux, bien au contraire.
www.dyspraxie.info.

7. LES TROUBLES DE LA MEMOIRE

Définition

La mémoire est déterminante dans les processus d'apprentissage.

La mémoire est conditionnée par des données biologiques et psychologiques.

On distingue trois types de mémoire:

- ✓ **mémoire à court terme,**
- ✓ **mémoire de travail,**
- ✓ **mémoire à long terme.**

Un trouble de mémoire peut concerner les fonctions suivantes: intégration des données, rétention des données, restitution des données (capacité à retrouver une information en mémoire, capacité à garder cette information en mémoire à l'utiliser activement tout en travaillant sur un thème donné).

Signes d'alerte

A l'école

- Repérage d'un oubli quasi immédiat et fréquent de la consigne de travail ;
- Difficulté fréquente à se rappeler un élément d'une série ;
- Difficulté anormale à mettre en œuvre un « rituel ».

Dans la famille : fréquents oublis d'éléments de la vie quotidienne ;

Deux tests sont utilisés lors de la visite médicale des élèves de six ans (mémoire à court terme) :

- Difficultés à répéter une série aléatoire de deux à quatre chiffres (ex : (2,7) ; (5, 9, 1,8)).
- La norme est la répétition d'une série de trois chiffres en Moyenne Section ;
- La norme est la répétition d'une série de quatre chiffres en Grande Section ;
- La norme est la répétition d'une série de cinq chiffres en Cours Préparatoire ;
- La norme est la répétition d'une série de cinq à sept chiffres pour les adultes ;
- Difficulté à retrouver un modèle donné (lettre, symbole) dans une série constituée d'environ une vingtaine d'éléments.

Précaution méthodologique

Attention : le repérage d'une difficulté peut renvoyer à plusieurs troubles qui seront précisés par un professionnel (trouble de la mémoire, mais aussi trouble de l'attention, etc.), donc ne pas se risquer à « faire un diagnostic ».

Attention encore : toujours cumuler plusieurs observations avant d'alerter et confronter les observations de classe avec celles de la famille.

Vers qui se tourner ?

- Médecin ;
- Service de santé scolaire ;
- Le neuropsychologue pour un bilan complet.

Ce qu'il faut faire en classe et à la maison

- S'assurer que l'enfant bénéficie d'une hygiène de vie correcte (alimentation, sommeil) ;
- Donner des aides méthodologiques, reformulation systématique de consigne à l'oral et à écrire la consigne au tableau ;
- Concrétiser le temps qui passe par des outils ou des repères partagés, exemple « time timer » (minuterie visuelle) ;
- Utiliser des repères fixes, stables, répétitifs, choisis avec l'enfant en fonction de ces intérêts, exemple : utilisation d'une clochette pour marquer la fin du temps d'accueil en maternel ;
- Créer des « référents » individuels ou collectifs, écrits, dessins, pictogrammes, etc. ;
- Recette mnémotechniques: exemple : se souvenir de « mais ou et donc or ni car ? » ;
- Réactivation des connaissances acquises lors de la séquence précédente ;
- Projet de restitution: l'enfant doit savoir pourquoi et pour quand il doit mémoriser.

Ce qu'il ne faut pas faire en classe et à la maison

- Porter un regard négatif et perdre son calme (ni énervement, ni culpabilisation) ;
- Nier l'échec ;
- Culpabiliser l'enfant en classe ou à la maison (le traiter de paresseux, lui dire que c'est de sa faute...) ;
- Le mettre face à son échec systématiquement ;
- Le forcer à faire ce qu'il ne **peut** pas faire.

8. DEFICIT ATTENTIONNEL AVEC OU SANS HYPERACTIVITE

Définition

Le trouble du déficit attentionnel avec ou sans hyperactivité est une maladie neurologique dont le diagnostic est particulièrement difficile (bilan neurologique, bilan psychologique, bilan psychiatrique).

Hyperactivité motrice : enfant qui bouge en permanence. C'est une manifestation non spécifique présente dans de nombreux troubles. Déficit de l'attention : enfant très peu attentif, distractif. Impulsivité toujours présente. Non contrôle de soi.

Déficit de l'attention et impulsivité et/ ou hyperactivité motrice doivent être observables depuis plus de six mois, et présents dès la petite enfance (avant les 7 ans de l'enfant).

Signaux d'alertes

- Distractibilité importante ;
- Enfant inattentif : enfant « dans la lune », qui regarde par la fenêtre, qui

s'échappe dans ses pensées, très souvent, qui n'entend que quand on le rappelle sur terre plusieurs fois ;

- Enfant qui mémorise des notions, mêmes complexe, mais qui ne peut pas prioriser ce qu'il doit mémoriser ;
- Tous les apprentissages sont difficiles ;
- Devoirs mal faits ou non faits ;
- Enfant qui n'apprend pas de ses erreurs ;
- Enfant qui oublie une part des consignes, ou oublie les consignes en cours d'exercice ;
- Enfant impulsif, qui se bat facilement, qui coupe la parole, qui ne respecte pas les règles de base, mais qui est profondément et sincèrement désolé de ses débordements. Grossièretés, agressivité ;
- Enfant qui est incapable de rester en place ou de maîtriser son agitation motrice, quelles que soient les circonstances ;
- Il travaille bien quand le maître reste à côté. (voir « trouble des fonctions exécutives ») ;
- Enfant qui a des capacités physiques bonnes surtout en sport individuel mais ne sait pas forcément faire attention aux autres surtout dans les sports collectifs.

Vers qui se tourner ?

Psychologue scolaire, service de santé scolaire ;
Le neuropsychologue pour un bilan complet.

Ce qu'il faut faire

- Décomposer la consigne (pas seulement la répéter) en plusieurs tâches simples ;
- Faire reformuler la consigne par l'enfant ;
- Limiter la durée des tâches ;
- Installation près du maître, loin de la fenêtre, avec un voisin calme, en supprimant les éléments de distraction ;
- Introduire un code discret de rappel à la tâche en cas de distraction ;
- Dans le cadre d'un contact, autoriser et préciser les moments pendant lesquels l'enfant peut bouger dans la classe ;
- Mettre en place une fiche d'auto-évaluation du comportement ;
- Féliciter quand c'est bien.

9 LA DÉPRESSION

Attention : la dépression de l'enfant ne ressemble pas du tout à la dépression de l'adulte. C'est un trouble grave. Elle peut être en lien avec un trouble des apprentissages. Cette maladie peut se manifester dès la maternelle.

Signes d'alerte

- **Phases d'hyperactivité motrice fréquentes avec mise en danger** : grimper tout en haut des arbres, marcher sur les toits, traverser la rue sans regarder, chutes avec blessures... provocations et bagarres.
- **Phases d'abattement rares et discrètes** : pleurs qui commencent et finissent brutalement, sans raison évidente. Plaintes multiples, sentiment d'incompréhension, découragement, irritabilité, voix chuchotée.
- **Troubles de la concentration** : Même avec de la bonne volonté, l'enfant n'arrive plus à se concentrer aussi longtemps qu'avant : il n'arrive à apprendre que les trois premières lignes de la récitation. L'enfant abandonne vite, à la moindre difficulté. Il détruit son matériel, détériore ses affaires, gâche ses réalisations, voire s'auto mutile.
- **Plaintes somatiques** (mal au ventre, mal à la tête, fatigue, absences répétées).

Vers qui se tourner ?

Demander l'aide du psychologue scolaire et/ou service de santé scolaire qui s'associeront pour orienter vers un diagnostic (la dépression est-elle la cause de la conséquence d'un autre trouble instrumental, affectif, traumatique, ... ?).

Conseils pédagogiques

- Ne pas attendre de miracle de la prise en charge médicale : un traitement médicamenteux n'est généralement introduit qu'à l'adolescence.
- Ne pas attendre que l'enfant aille mieux de lui-même avant de mettre en place des stratégies.

- Demander l'aide du psychologue scolaire pour des aménagements pédagogiques.

Ce qu'il faut faire

- Rassurer l'enfant sur ses capacités, valoriser ses réussites ;
- Ne pas dramatiser ses échecs ;
- Prendre en compte ses difficultés, y compris relationnelles ;
- Lors des mises en danger ou des agressions, ne pas crier, mais lui rappeler les règles et lui confirmer qu'il est capable de les respecter ;
- Favoriser l'art (musique, peinture) et la création pour permettre d'autres moyens d'expression de la souffrance ;
- Accepter ou tolérer l'isolement de l'enfant.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Se moquer de lui quand il pleure ;
- Minimiser son chagrin

A la maison :

- Incapacité à démarrer une action : ne peut pas porter correctement ses chaussures ;
- joue seul (pas d'initiative), n'a pas de copains.

Vers qui se tourner ?

Médecin de famille, service de santé scolaire
Neuropsychologue pour un bilan complet.

Ce qu'il faut faire

- L'aider à démarrer toute activité ;
- Utiliser un code qui ne l'humilie pas lorsqu'il subit son impulsivité (claquement de doigts, signe de la main pour le ramener dans l'activité en cours) ;
- Le canaliser : pas de distracteurs ;
- L'habituer à travailler en groupe.

Ce qu'il ne faut pas faire en classe

- Se montrer trop exigeant ;
- Attendre un changement de comportement rapide.

Equipe de relecture du manuel:

Pour le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation,

1. **Andréa OUEDRAOGO**, IEPD, Directrice du Développement de l'Enseignement de Base (DDEB)
2. **Bassou YARO**, IEPD, Formateur, Chef de service de Promotion de l'Education Inclusive /DDEB
3. **Joséphine NARE**, IEPD, Formatrice/DDEB
4. **Damatou GUINKO**, IEPD, Formatrice/DDEB
5. **Mamounata SANDAOGO**, IEPD, Formatrice/ Chef de service du Suivi Pédagogique/DDEB
6. **Evariste ILBOUDO**, IEPD, Chef de Circonscription d'Education de Base de Ouaga 8
7. **Jacques TASSEMBEDO**, IEPD, Chef de Circonscription d'Education de Base de Pabré

Pour Handicap International,

8. **Estelle KOUDOUGOU**, Chef de projet Education Inclusive

AVERTISSEMENT :

Ce document a été réalisé par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation avec le soutien de Handicap International. Son contenu relève de la seule responsabilité du MENA et de Handicap International. Par conséquent, il ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UNICEF ou de l'AFD, partenaires financiers du projet Education Inclusive.